



THE GLOBAL CAMPAIGN FOR PRETRIAL JUSTICE

IMPROVING PRETRIAL JUSTICE IN GUINEA

L'impact socio-économique de la détention provisoire en

GUINÉE CONAKRY



*Empowered lives.
Resilient nations.*

L'impact socio-économique de la détention provisoire en **Guinée Conakry**

Etude réalisée par Mêmes Droits pour Tous Guinée,
Avocats Sans Frontières Guinée et Sabou Guinée

En collaboration avec le PNUD et Open Society Justice Initiative

Copyright © 2013 Open Society Foundations. Tous droits réservés.

Cette publication est disponible en format pdf sur le site Web de Open Society Foundations sous une licence Creative Commons qui permet de copier et de distribuer la publication, mais uniquement dans son intégralité, tant qu'elle est attribuée à Open Society Foundations et utilisée à des fins non commerciales d'éducation ou de politiques publiques. Les photographies ne doivent pas être utilisées séparément de la publication.

ISBN: 978-1-936133-85-7

Publication

OPEN SOCIETY FOUNDATIONS

224 West 57th Street

New York, New York 10019 USA

www.soros.org

Pour plus d'information, veuillez contacter :

Kersty McCourt

Senior Advocacy Advisor

Open Society Justice Initiative

kersty.mccourt@opensocietyfoundations.org

Couverture conçue par : Judit Kovács | Createch Ltd.

Mise en page et impression par : Createch Ltd.

Traduction française par : Primum Africa Consulting

TABLE DES MATIÈRES

6

Remerciements

7

**A propos de la Campagne mondiale sur les mesures judiciaires
avant-procès**

9–11

Résumé

12–13

Introduction

14

Objectifs de la recherche

15–16

Méthodologie

Entretiens avec les détenus 16

Entrevues avec les membres des familles..... 16

17–26

Qui est en détention provisoire ?

| | |
|------------------------------------|----|
| Genre | 17 |
| Age | 17 |
| Langue | 18 |
| Education..... | 18 |
| Emploi revenus des détenus..... | 20 |
| Revenus des détenus | 21 |
| Situation matrimoniale | 22 |
| Personnes à charge et enfants..... | 22 |
| Conditions d'existence..... | 24 |
| Titres de propriété..... | 24 |

27–36

Impacts de la détention provisoire

| | |
|--|----|
| Impacts sociaux sur les familles et les détenus..... | 27 |
| Contact avec les proches depuis l'arrestation | 27 |
| Visites effectuées par les proches | 28 |
| Impacts sociaux sur les familles | 28 |
| Impacts économiques de la détention provisoire | 29 |
| La perte de soutien | 29 |
| Les dépenses engagées par les familles à la suite de l'incarcération..... | 30 |
| Impact économique des dépenses engagées et perte de revenus | 30 |
| Quel est l'impact sur la santé des détenus ? | 33 |
| Etat de santé des détenus au moment de leur arrestation .. | 33 |
| Etat de santé des détenus après détention | 34 |
| Soins médicaux | 35 |

TABLE DES MATIÈRES

37–43

Expériences des détenus des procédures pénales

| | |
|---|----|
| Délits..... | 37 |
| Période avant la comparution..... | 37 |
| Durée de la garde à vue | 38 |
| Durée de la détention provisoire | 39 |
| Caution | 39 |
| Pots-de-vin..... | 41 |
| L'aide juridique | 42 |
| La torture lors de la détention provisoire..... | 43 |

44–46

Conclusion

47–49

Notes

50–51

A propos des organisations

53–59

Annexe – Questionnaires

Remerciements

L'étude a été possible grâce à un vaste vivier de compétence et d'expériences aussi bien en Guinée que lors d'une réunion de recherche organisée à Accra, au Ghana.

La recherche et les entretiens ont été menés par les organisations nongouvernementales (ONG) guinéennes Mêmes Droits pour Tous Guinée, Avocats Sans Frontières Guinée et Sabou Guinée. Les données ont été analysées par Jean Redpath. D'autres analyses et conclusions ont été fournies par les ONG en Guinée, OSIWA Guinée et Open Society Justice Initiative.

Étaient présents à la réunion de recherche à Accra, au Ghana : Kamil Kamaluddeen (Directeur Pays PNUD), Evans Gyampoh (PNUD), Caroline

Nalule (Commonwealth Human Rights Initiative CHRI), Mina Mensah (CHRI), Isaac Ofoso-Boateng (Commission for Human Rights and the Administration of Justice CHRAJ), Kojo Graham (CHURCIL). **Guinée :** Mamadou Bobo Sow (PNUD), Kpana Emmanuel BAMBBA (Avocats Sans Frontières Guinée), Frédéric Loua Foromo (Mêmes Droits pour Tous Guinée), Madani Sylla (Ministère de la Justice). **Sierra Leone:** Elvis Enoh-Tanyi (PNUD), Simeon Koroma (Timap for Justice), Bankole Morgan (Sierra Leone Human Rights Commission), Mambu Feika (Prison Watch Sierra Leone). **PNUD :** Gabriel Vockel (PNUD New York), Isabelle Tschan (PNUD Dakar), Sarah Simoneau (PNUD Dakar). **Open Society Justice Initiative :** Martin Schönteich (New York), Stanley Ibe (Abuja), Kersty McCourt (Bruxelles). **Consultants :** Teddy Kaberuka, Elisabeth Basemeg.

A propos de la Campagne mondiale sur les mesures judiciaires avant-procès

La pratique excessive et arbitraire de la détention provisoire¹ est une forme oubliée de violation des droits humains qui affecte chaque année des millions de personnes, cause et aggrave la pauvreté, freine le développement économique, propage des maladies et mine l'état de droit. Les personnes en détention provisoire courent le risque de perdre leur emploi et leurs habitations ; contractent et propagent des maladies. Elles sont obligées de payer des pots de vin pour obtenir une libération ou de meilleures conditions de détention, subissent des préjudices physiques et psychologiques qui persisteront longtemps après la fin de leur détention. L'objectif de la Campagne mondiale sur les mesures judiciaires avant-procès est de réduire la durée de la détention provisoire et de montrer comment y parvenir, de manière efficace, avec peu ou pas de risques pour la communauté.

A l'heure actuelle, les activités menées dans le cadre de la Campagne mondiale portent sur la collecte de preuves empiriques pour documenter l'ampleur et la gravité de la détention provisoire arbitraire et inutile ; la mise en place de réseaux de pratiques et d'expertise entre les ONG, les praticiens, les chercheurs et les décideurs, et la mise en œuvre de pratiques et de méthodologies innovantes visant à trouver des solutions efficaces et peu onéreuses. En outre, la campagne vise à établir des liens avec des domaines connexes tels que l'État de droit et l'accès aux initiatives et programmes de justice.

Pour de plus amples informations, veuillez consulter le site www.pretrialjustice.org contenant des reportages audio-visuels effectués au Brésil, au Malawi et en Sierra Leone et une série de rapports sur :

- Détention provisoire et Torture : Pourquoi les prévenus en détention provisoire sont exposés à des risques majeurs
- Détention provisoire et Santé publique : Conséquences inattendues, résultats mortels
- L'impact socio-économique de la détention provisoire
- Amélioration des mesures judiciaires avant-procès : Le rôle des avocats et des parajuristes

Résumé

L'impact socio-économique de la détention provisoire excessive est profond, affectant non seulement les personnes détenues, mais aussi leurs familles, les communautés et même l'Etat. Comme le démontre ce présent rapport, cet impact affecte surtout les Guinéens moyens, qui – dans un pays se situant presque au bas de l'échelle de l'Indice de développement humain des Nations Unies² – sont pauvres, vivent principalement au niveau de subsistance et n'ont pas d'économies ou de filet de sécurité pouvant les aider à traverser les moments difficiles.

Les personnes en détention provisoire courent le risque de perdre leur emploi, d'être contraintes à abandonner leurs études, et d'être expulsées de leurs logements. Ces prévenus sont exposés aux maladies et subissent des préjudices physiques et psychologiques qui durent souvent longtemps après leur libération. Leurs familles perdent leurs revenus et leurs chances d'accéder à l'éducation. La détention provisoire a aussi un effet multi-générationnel par lequel les enfants de détenus sont

séparés de leurs familles et subissent diverses formes de stigmatisation sociale. L'effet d'entraînement ne s'arrête pas là : les communautés et l'État doivent également absorber le potentiel perdu et les impacts socio-économiques.

Partout dans le monde, la détention provisoire excessive pousse les populations vers la pauvreté. Elle pousse la classe ouvrière vers le chômage, l'incertitude et la met en situation de pauvreté tout en acculant à l'extrême pauvreté des groupes déjà pauvres.

Ces effets socio-économiques négatifs ne devraient tout simplement pas exister. La détention provisoire excessive et arbitraire est interdite par le droit international. En effet, si la détention provisoire rationnelle joue un rôle important dans les systèmes de justice pénale, elle devrait – selon les normes internationales –, normalement constituer une solution de dernier recours, utilisée uniquement sous certaines conditions spécifiques.

En 2011, trois organisations non gouvernementales guinéennes – Mêmes Droits pour Tous Guinée, Avocats Sans Frontières Guinée et Sabou Guinée – ont collaboré dans le cadre de la Campagne mondiale pour les mesures judiciaires avant-procès et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) pour évaluer les coûts socio-économiques de la détention provisoire excessive en Guinée. Ils ont interrogé au hasard 105 adultes en détention provisoire dans deux prisons (dans la capitale Conakry et en province), à la recherche d'informations sur la façon dont leur détention a affecté leur situation socio-économique. Les résultats, présentés dans ce rapport, quantifient les effets pernicieux et multiples de la détention provisoire excessive et montrent comment la détention provisoire mine gravement le développement socio-économique des détenus, de leurs familles et communautés.

Parmi les résultats les plus significatifs, on note le fait que:

La détention provisoire affecte principalement les Guinéens moyens; soutiens de famille pauvres ou à faible revenu :

- L'étude montre que les personnes en détention provisoire en Guinée étaient généralement des soutiens de famille : hommes d'âge moyen, mariés et ayant un faible niveau scolaire.

- Au moment de leur arrestation, la plupart gagnaient leur vie et soutenaient leurs familles immédiates et d'autres personnes à charge.
- La plupart des détenus vivaient dans leur propre maison au moment de leur arrestation, et près d'un tiers était propriétaire d'un lopin de terre (le plus souvent en vertu du régime foncier coutumier).

La détention provisoire a non seulement affecté ces détenus, mais aussi leurs familles :

- En moyenne, chaque détenu prenait en charge plus de sept personnes, généralement des enfants de moins de 10 ans.
- En moyenne, les familles ont engagé des dépenses pour la nourriture, les médicaments, les voyages, les pots-de-vin et d'autres dépenses, soit l'équivalent de près d'un an de revenu comparé au revenu médian des détenus.
- Les détenus ont identifié divers impacts sociaux subis par leurs familles, notamment la stigmatisation sociale et la séparation des familles.
- De nombreuses familles ont subi de graves conséquences économiques, notamment l'endettement et la vente de biens.
- Les impacts se font sentir plus durement par les femmes et les enfants qui sont ceux qui restent le plus souvent à la maison et qui par conséquent

souffrent le plus lorsque leurs maris et pères sont en détention provisoire.

La détention provisoire reflète et aggrave les inégalités et les inefficacités inhérentes au système judiciaire de la Guinée :

- Près de la moitié (42%) des détenus de sexe masculin ont été torturés ou blessés physiquement par un fonctionnaire au cours de leur détention.
- Un prévenu sur trois parle français, la langue de travail des tribunaux, ce qui signifie que les deux tiers des détenus étaient, sans traduction, dans l'impossibilité de comprendre les procédures des tribunaux.
- Lors de leur arrestation, près de trois quarts des détenus n'étaient pas informés de leur droit à une assistance juridique. En conséquence, la grande majorité n'a reçu aucune assistance juridique et ceux qui en ont reçu comptaient sur leurs familles pour honorer les frais.
- Près d'un tiers (29%) des détenus ont été invités à verser des pots-de-vin, qui étaient le plus souvent sollicités par des magistrats.
- La plupart des détenus n'ont pas été traduits en justice dans les délais légaux.
- Les prisons guinéennes sont occupées à 175% de leur capacité. Cette surpopulation tient en grande partie aux personnes en détention provisoire,

nettement plus nombreuses que les détenus condamnés.

La détention provisoire a détérioré la santé des personnes interrogées, rendant la possibilité de travailler plus difficile pour ces détenus après leur libération et aggravant leur situation socio-économique :

- Plus de 90% des détenus sont tombés malades après leur arrestation.
- Près d'un tiers de ceux qui sont tombés malades après leur arrestation n'a reçu aucun soin médical.
- La majorité des maladies contractées étaient mortelles, alors qu'elles sont évitables et soignables.

L'usage excessif de la détention provisoire en Guinée occasionne pour les individus, les familles et les communautés des charges lourdes et écrasantes. Il prive les familles de leur principal soutien, compromet les perspectives d'emploi, tout en causant pour les familles des dépenses imprévues et détériorant la santé des prisonniers et des membres de leurs familles. En outre, ces coûts sont en grande partie évitables dans la mesure où un usage plus restreint et rationnel de la détention provisoire pourrait être appliqué sans compromettre la sécurité publique.

Introduction

Chaque jour à travers le monde, 3,2 millions de personnes sont détenues en attente de jugement et en moyenne plus de 14 millions de personnes sont chaque année placées en détention provisoire³. En Guinée, la population carcérale est composée à plus de 67% de détenus en attente de procès, ce qui provoque un surpeuplement qui contraint les prisons guinéennes à fonctionner à 175% de leur capacité d'accueil⁴. Certaines personnes en détention provisoire sont retenues pendant quelques jours ou quelques semaines, mais beaucoup le sont pendant des mois, voire des années. L'usage excessif et arbitraire de la détention provisoire mine sérieusement le développement socio-économique – et est particulièrement préjudiciable pour les pauvres. La détention provisoire affecte de manière disproportionnée les individus et les familles vivant dans la pauvreté : ils sont plus susceptibles d'entrer en conflit avec le système de justice pénale, plus susceptibles d'être détenus en attente de jugement, et moins en mesure de payer des cautions. Pour les

individus, l'usage excessif de la détention provisoire signifie la perte de revenus et des possibilités d'emploi réduites. Pour leurs familles, cela signifie des difficultés économiques et la réduction des résultats scolaires tandis que pour l'Etat, cela signifie une augmentation des coûts, des revenus réduits, et moins de ressources pour les programmes de services sociaux.

L'impact de la détention provisoire excessive et sans discernement se fait sentir plus fortement dans les pays comme la Guinée qui sont concernés par les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD). La réalisation des principaux objectifs en matière de santé et d'éducation par exemple, est directement compromise lorsque les suspects sont maintenus pendant de longues périodes en détention provisoire et souvent dans des établissements surpeuplés et insalubres.

Afin d'explorer davantage ce lien, la Campagne mondiale sur les mesures judiciaires avant procès

a entrepris en 2010, une étude globale sur l'impact socio-économique de la détention provisoire évaluant l'impact sur les individus, les familles, les communautés et l'État⁵. Cette étude s'appuie sur cette recherche et vise à examiner la situation dans certains pays et à documenter les expériences des détenus et leurs familles. Elle fait partie d'une série d'études spécifiques en cours de réalisation dans des pays comme la Guinée Conakry, le Ghana, la Sierra Leone, le Mozambique, le Kenya et la Zambie.

Cette recherche permettra de combler les lacunes en terme de connaissances sur les effets de la détention provisoire excessive. Bien que cette détention affecte des millions de personnes par an, il y a un manque d'études et de données quantitatives. Il est nécessaire de poursuivre les recherches dans ce domaine, et de mettre en place un cadre permettant aux décideurs politiques et aux experts en développement d'évaluer et de comprendre les véritables coûts de la détention provisoire excessive.

Objectifs de la recherche

La recherche avait pour but d'examiner deux questions principales : i) Qui est en détention provisoire ? ii) Quelles sont les conséquences socio-économiques pour leurs familles ? Elle se veut un outil visant à susciter un débat plus approfondi et une revue des politiques. Son but n'était pas de donner un aperçu général du système de justice pénale mais plutôt d'adopter une approche « instantanée » consistant à examiner deux prisons en un seul jour.

La recherche donne ainsi une idée sur les personnes qui se trouvaient en détention ce jour là – elle ne fournit cependant pas une analyse plus approfondie sur l'évolution des dossiers. Elle fournit toutefois des informations et des analyses qui sont le plus souvent absentes dans les enquêtes de référence et donne une indication à ceux qui sont en charge des processus de planification et de budgétisation des réformes du système de justice pénale.

Méthodologie

L'étude a commencé par une réunion scientifique tenue à Accra, en collaboration avec les équipes du Ghana et de la Sierra Leone effectuant des recherches similaires. Les questionnaires ont été revus et améliorés, les défis potentiels analysés et les plans préliminaires pour les actions futures de plaidoyer pris en compte. Les équipes de recherche ont ensuite révisé le questionnaire suite à un test réalisé avec un échantillon de détenus.

Les résultats sont basés sur les réponses apportées par 105 individus interrogés; tous étant des prévenus

en détention provisoire. Soixante-cinq entretiens ont été réalisés à la prison centrale de Conakry et 40 entretiens à la prison de N'zérékoré. Les détenus interrogés ont été choisis au hasard dans une liste de personnes en détention provisoire fournie par les deux prisons. A Conakry, onze entretiens approfondies ont été menées avec les membres des familles en collaboration avec les détenus tandis qu'à N'zérékoré, huit entretiens ont été réalisés avec les membres des familles de détenus. Si les enfants n'ont pas été inclus dans l'échantillon, il est cependant apparu qu'un certain nombre d'enfants étaient placés

TABLEAU 1

Nombre total de détenus dans les prisons de Conakry et de N'zérékoré au moment de l'étude

| | Nombre total de détenus | Capacité d'accueil des prisons | Nombre de personnes en détention provisoire |
|------------|-------------------------|--------------------------------|---|
| Conakry | 1,055 | 300 | 941 |
| N'zérékoré | 201 | 200 | 142 |

en détention provisoire avec les adultes et c'est ainsi que quelques détenus âgés de 14 à 17 ans ont fait partie de la sélection aléatoire. Les résultats reflètent le point de vue des détenus et des membres de leur famille. L'analyse a en outre utilisé des données démographiques disponibles sur la Guinée.

Entretiens avec les détenus

Conakry était à l'origine situé sur l'île de Tombo, et s'est depuis étendu jusqu'à la péninsule de Kaloum voisine, à l'ouest de la Guinée. N'zérékoré est la deuxième plus grande ville de la Guinée et la plus grande ville dans la région de la Guinée Forestière – une région forestière montagneuse dans le sud-est de la Guinée, à la frontière du Libéria et de la Côte d'Ivoire. Ces deux prisons ont été sélectionnées dans le but de fournir une photographie fidèle de la Guinée. Les entrevues ont été réalisées dans les cellules et les couloirs des prisons. Les assistants à la recherche ont expliqué le but de l'entrevue et ont demandé la permission aux personnes interrogées avant de procéder à l'entretien (voir l'annexe 1 pour le questionnaire et le formulaire de consentement). On a demandé à toutes les personnes interrogées si elles pouvaient permettre à l'équipe de recherche de contacter un membre de leur famille.

Entretiens avec les membres des familles

La deuxième partie de l'étude a consisté en des entretiens approfondis avec 19 familles. Les contacts ont été fournis par les prisonniers eux-mêmes et les équipes de recherche sont allées à la rencontre des familles dans leur quartier. L'absence d'un système systématique de noms et d'adresses de rues, a rendu difficile la localisation de la plupart des familles de détenus et les entretiens n'étaient réalisés qu'avec les membres des familles que l'on pouvait localiser durant la période de recherche. Le but des entretiens a été exposé aux 19 familles qui étaient joignables. Et on a demandé, à chaque fois, la permission avant de procéder à l'entretien (voir l'annexe 2 pour le questionnaire et le formulaire de consentement).

La plupart des entretiens avec les familles étaient réalisés avec la conjointe, les parents ou l'enfant du détenu (cinq conjointes, cinq parents et quatre enfants). Les autres se sont faits avec les tantes, les oncles, les cousins ou d'autres membres de la famille. Les personnes interrogées étaient âgées de 18 à 90 ans. Quatre avaient un âge compris entre vingt et trente ans, neuf entre quarante et cinquante ans et six interviewés avaient plus de soixante ans.

Qui est en détention provisoire ?

Cette section fournit des informations sur les personnes placées en détention provisoire. Les résultats montrent que les détenus sont le plus souvent de sexe masculin, autour de la quarantaine avec un niveau d'instruction minimale mais sont néanmoins des soutiens de famille avec plusieurs personnes à leur charge.

Genre

Environ 9 détenus de l'échantillon sur 10 étaient de sexe masculin).

Environ 89% des détenus de l'échantillon interrogés étaient de sexe masculin, ce qui est conforme aux ratios des autres pays dans la mesure où l'on a constaté que les hommes sont plus susceptibles d'être impliqués dans des actes criminels, d'être arrêtés et d'être incarcérés⁶. Les femmes interrogées étaient détenues dans des ailes séparées des deux prisons.

Âge

Les données semblent indiquer qu'en moyenne les détenus en attente de jugement dans l'échantillon approchaient les 40 ans.

L'âge moyen des personnes en détention provisoire était de 40 ans, et l'âge médian était de 38 ans. La fourchette d'âge des prévenus était comprise entre 14 et 83 ans. Même si les enfants n'étaient pas visés par cette recherche, certains étaient détenus avec des adultes vu que l'échantillon comprenait un certain nombre de personnes âgées de 14 et 17 ans⁷. Le profil d'âge est supérieur à celui des prévenus dans les pays développés, où les jeunes (18–25 ans) sont surreprésentés. Ce profil est similaire à ceux révélés par les résultats des pays africains en développement tels que le Malawi, la Zambie et l'Afrique du Sud⁸. Selon la Banque mondiale, l'espérance de vie en Guinée est de 53 ans. Aussi les prévenus en Guinée sont plus d' « âge moyen » que « jeunes ».

Langue

Première langue

La langue la plus communément parlée dans l'échantillon des détenus était le Kpelle (Guerzé) (30%), suivie par le Pular (21%) et le français (17%). N'zérékoré est dominé par ceux qui parlent le Kpelle. Le Pular (peul) est la langue la plus courante en Guinée. Un petit nombre de détenus interrogés parlaient des langues étrangères (comme l'anglais et le portugais) ce qui laisse penser qu'ils ne sont pas Guinéens.

Deuxième langue

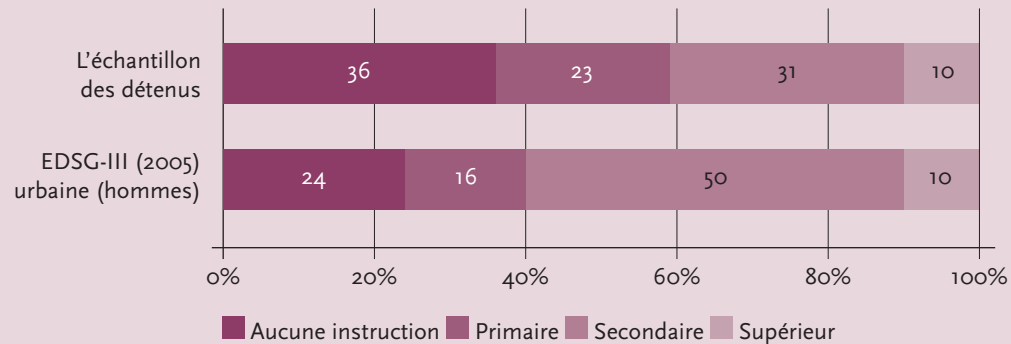
La seconde langue répertoriée par les prévenus était le français (18%), qui est la langue de travail des tribunaux en Guinée. Comme 17% avaient le français comme première langue, sans traduction, deux prévenus sur trois ne comprennent pas les procédures des tribunaux, ce qui montre la nécessité d'avoir des services de traduction dans les tribunaux.

Education

Les prévenus sont plus susceptibles que la population moyenne de ne pas avoir une instruction.

FIGURE 1

Niveau de scolarité parmi les prévenus dans l'échantillon, par rapport à la population générale masculine



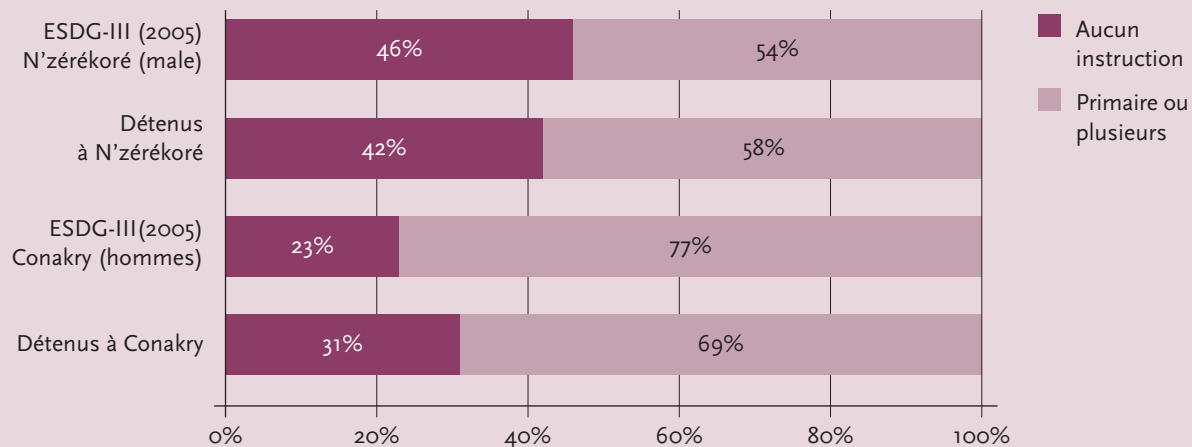
Un pourcentage étonnamment élevé (10%) de prévenus avait un niveau post baccalauréat ou de troisième cycle ; cela équivaut exactement au pourcentage de la population masculine urbaine de la Guinée avec un niveau d'enseignement supérieur (voir Figure 4). Cependant, près de 37% des prévenus disent n'avoir jamais reçu une éducation formelle. Cela contraste avec les 24% de la population masculine urbaine guinéenne qui n'a jamais reçu d'éducation formelle, selon l'enquête démographique et de santé de Guinée 2005 (EDSG III)⁹.

Cela signifie que les prévenus, plus que la moyenne de la population masculine urbaine, sont exposés au manque d'instruction. Cette tendance semble être plus prononcée à Conakry qu'à N'zérékoré.

N'zérékoré a en moyenne un plus faible niveau de scolarité que Conakry et la Guinée urbaine, et cela se reflète aussi dans l'échantillon des détenus. Le figure 2 montre que 31% des personnes arrêtées à Conakry, comparativement aux 23% de la population de Conakry n'ont pas reçu d'instruction, alors qu'à

FIGURE 2

Proportion de prévenus sans éducation par rapport à la population générale masculine 2005



N'zérékoré 42% des détenus n'ont pas reçu d'instruction, comparativement aux 46% de la population.

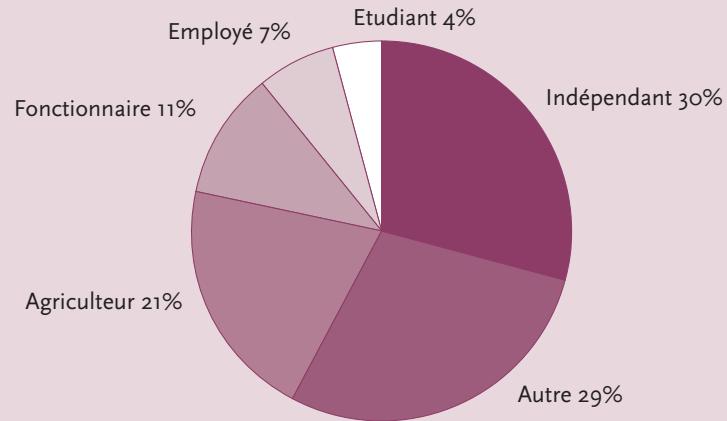
Emploi revenus des détenus

La catégorie la plus importante des détenus travaillait en « indépendant » (30%), suivie par « autre » (29%), agriculteurs (21%), fonctionnaires (11%), employés (7%), et étudiants (4%) (voir Figure 3). Aucun des détenus dans l'échantillon de la Guinée

n'a déclaré être « sans occupation » au moment de son arrestation. La plupart des détenus qui ont choisi « autre » n'auraient probablement pas un emploi fixe, mais plutôt une variété d'emplois informels et temporaires. Par rapport aux informations de l'Enquête démographique et de santé de la Guinée réalisée en 2005, qui avait constaté que plus de 30% des hommes d'âge adulte n'avaient pas travaillé pendant les 12 mois précédents, les détenus interrogés étaient plus susceptibles d'être employés que la moyenne des hommes en milieu urbain.

FIGURE 3

Occupations de l'échantillon des détenus



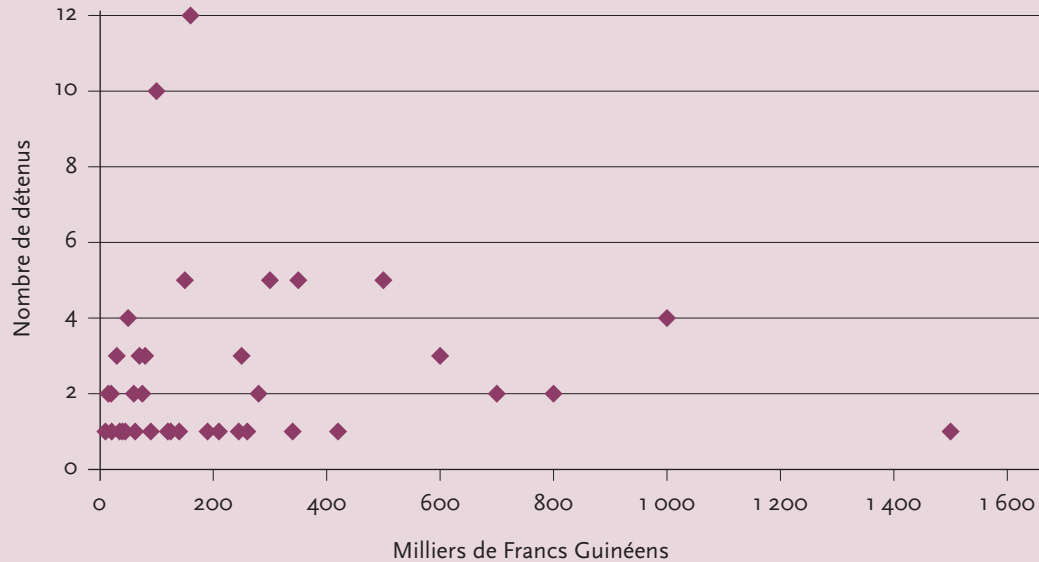
Revenus des détenus

Les revenus hebdomadaires des prévenus variaient considérablement, de seulement \$PPP 43 à soi-disant \$PPP 5 600 (10 000–13 000 000 Francs Guinéens)¹⁰. Le revenu médian était de \$PPP 858 par semaine et la moyenne était de \$PPP 1 120 par semaine (sans

compter le chiffre de 13 millions Francs Guinéens). Il n'existe pas de salaire minimum en Guinée. Néanmoins, en 2009, le minimum dans la pratique dans la région était de \$PPP 332 (75 000 Francs Guinéens) par mois ou \$PPP 80 (18 750 Francs Guinéens) par semaine¹¹. Seulement 4% des détenus gagnaient moins que ce montant (voir Figure 4).

FIGURE 4

Répartition des gains hebdomadaires des détenus en Francs Guinéens



Le chiffre 13 000 000 Francs Guinéens est omis de la représentation graphique.

Situation matrimoniale

Les détenus sont vraisemblablement mariés.

La plupart (66%) des détenus ont dit être mariés, 24% célibataires, 6% veufs et 4% divorcés (voir Figure 5). Comparativement aux chiffres des hommes adultes de la Guinée âgés de plus de 15 ans dont 59% de mariés.

Parmi les détenus mariés, 73% ont une femme, 20% ont deux épouses et 8% ont trois épouses. Comparativement à la population masculine de la Guinée actuellement mariée, et dans laquelle 71% ont

une femme, 24% deux épouses, et 5% trois épouses ou plus. Cela donne à penser qu'il n'y a pas de différence en matière de polygamie entre les détenus et la population générale.

Personnes à charge et enfants

Il est fort probable que les détenus aient des enfants.

Environ 81% des détenus ont dit avoir des enfants, parmi eux 17% ont un enfant et 64% ont plus d'un enfant (voir Tableau 2).

FIGURE 5

Situation matrimoniale

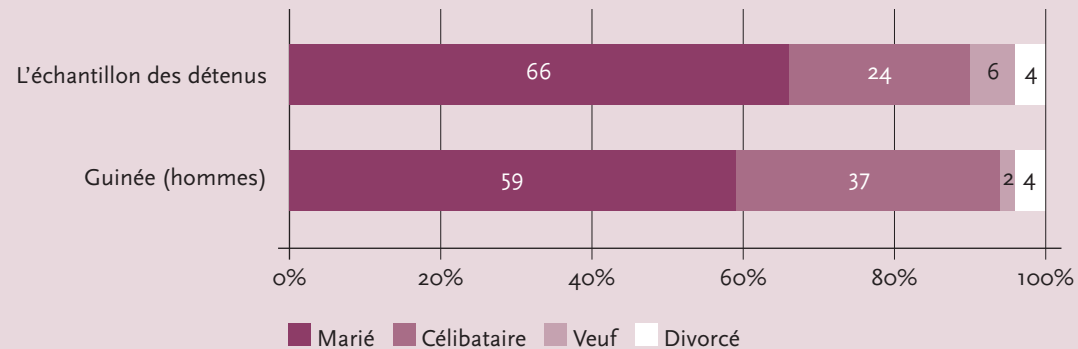


TABLEAU 2

Pourcentage de détenus qui ont des enfants, par nombre d'enfants

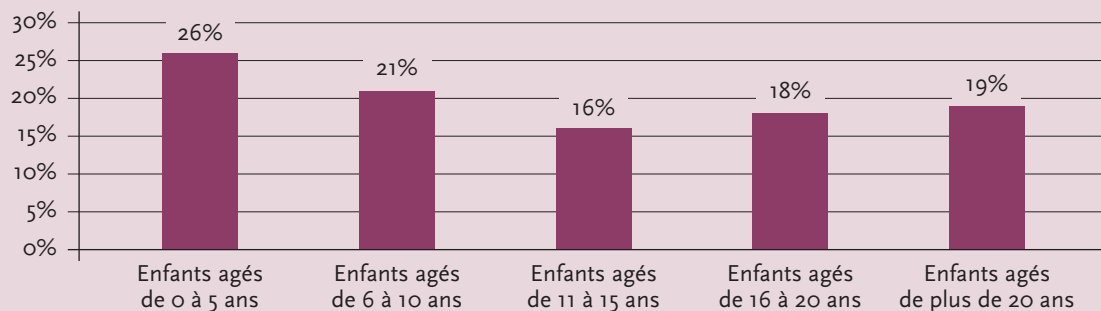
| | |
|-------------------|-----|
| Sans enfant | 19% |
| 1 enfant | 17% |
| 2 enfants | 11% |
| 3 enfants | 10% |
| 4 enfants | 10% |
| 5 enfants | 10% |
| 6 enfants | 11% |
| 7 enfants | 6% |
| 8 enfants ou plus | 6% |

Le nombre total d'enfants de tous les détenus est de 369 – trois fois et demie le nombre de détenus. Soit un rapport enfant/détenu de 3,5:1 comparativement au ratio national en Guinée qui est de 3,3 enfants vivants par adulte de sexe masculin¹².

La plupart des détenus ont de jeunes enfants à charge. 63% de tous les enfants de détenus sont âgés de moins de 16 ans et 26% sont âgés de moins de cinq ans (Figure 6). 33% des détenus avaient une ou plusieurs épouses à charge et vivant avec eux, 41% avaient un ou plusieurs parents à charge vivant avec eux, et 54% ont dit avoir d'autres enfants à charge vivant avec eux, tandis que 65% ont indiqué avoir d'« autres » personnes à charge. Au total, le nombre moyen de personnes à charge vivant dans la maison d'un détenu guinéen est de 7,4.

FIGURE 6

Enfants de détenus par tranche d'âge



Conditions d'existence

Plus de la moitié des détenus ont déclaré qu'ils vivaient dans leur propre maison au moment de leur arrestation.

Le nombre moyen de chambres dans leurs maisons est de 3,2. Quelques 20% ont dit qu'ils vivaient dans des maisons en briques, tandis que celles des 80% restant étaient faites de boue et de bois

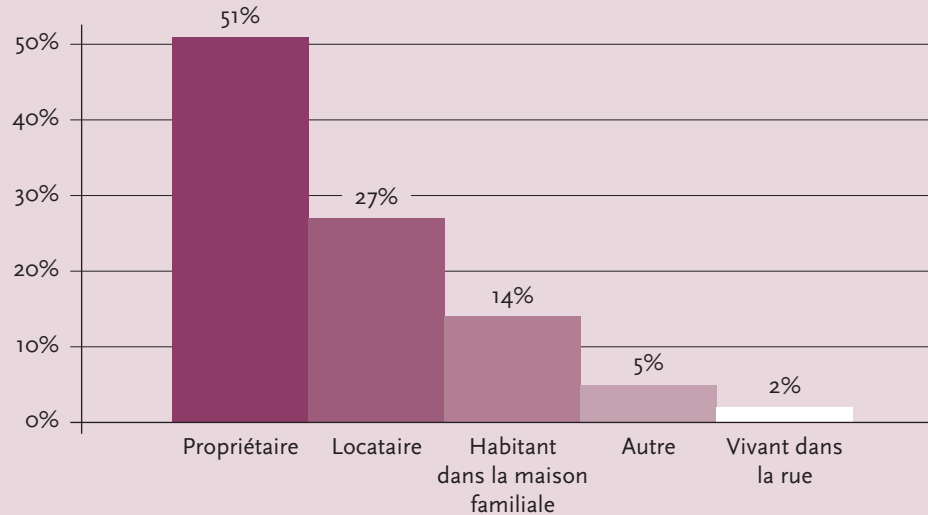
Titres de propriété

Environ un tiers des détenus possédait quelque patrimoine.

Les détenus ont été interrogés sur leurs propriétés, y compris le foncier. Dans le cadre du Code foncier guinéen, les droits fonciers doivent être enregistrés, mais les institutions d'administration

FIGURE 7

Lieu de résidence du détenu au moment de l'arrestation

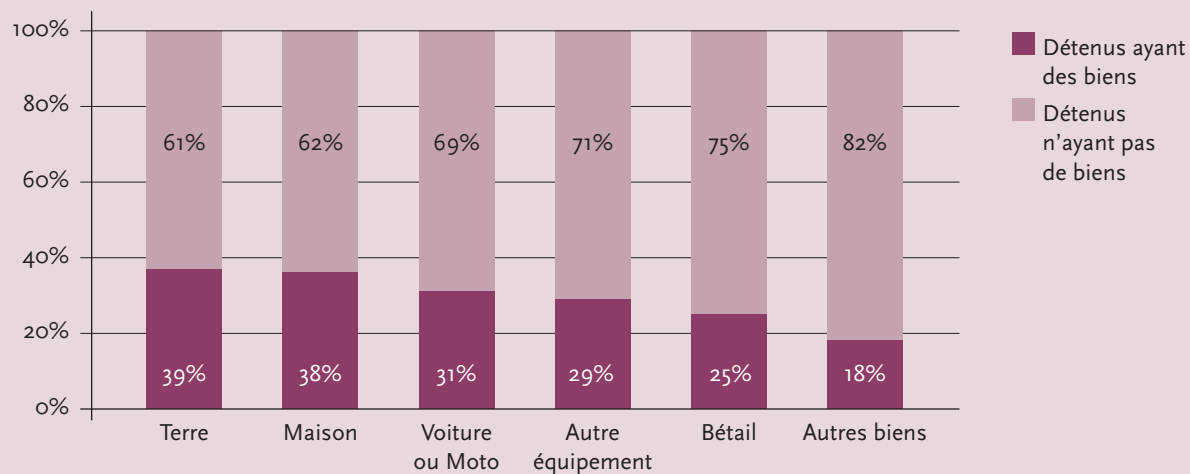


des biens fonciers n'ont pas la capacité et les ressources pour mettre en place un système rigoureux d'enregistrement des droits fonciers¹³. En conséquence, la majorité des terres de la Guinée n'est pas enregistrée et est régie par le droit coutumier mais est aussi susceptible d'être transmise à l'Etat ou aux grandes entreprises privées. Les droits coutumiers sont, dans une certaine mesure, reconnus mais ils sont généralement limités aux droits

d'usage¹⁴. Les conflits liés aux droits à la terre et aux ressources naturelles sont fréquents, notamment dans les zones où les éleveurs sont en concurrence avec les agriculteurs, où il y a une activité minière, ou bien encore où les réfugiés fuyant la violence dans les pays voisins se sont installés¹⁵. Par conséquent, lorsque les détenus disent « détenir » des terres, il est difficile de connaître la nature de la propriété indiquée.

FIGURE 8

Proportion de détenus possédant divers actifs au moment de l'arrestation



61% des détenus ont déclaré ne pas posséder de terre. Parmi les 39% qui ont dit en « posséder », la taille médiane des terres était de 3 hectares et la taille moyenne de 11,5 hectares. La Guinée compte environ 845 000 unités de production agricole dont la grande majorité est constituée de fermes familiales autogérées. 50% des exploitations agricoles en Guinée mesurent moins de 2 hectares. La superficie

moyenne des fermes, 9,8 hectares, reflète la présence d'un petit nombre de grandes exploitations commerciales¹⁶. Cela indique que les 39% de détenus « possèdent » des terres un peu plus grandes que la moyenne de celles appartenant aux paysans guinéens. 31% ont déclaré posséder un véhicule automobile ou une moto et 25% du bétail (voir Figure 8).

Impacts de la détention provisoire

Les détenus ont souligné plusieurs impacts économiques et sociaux. La stigmatisation sociale a été l'impact le plus évoqué, suivi de la séparation avec leurs familles. D'un point de vue économique, la majorité a souffert à cause d'une perte de revenus associée à des frais supplémentaires liés à la détention d'un membre de leur famille. Beaucoup ont dû vendre des équipements ménagers de base et se sont retrouvé endettés.

Comme la majorité des détenus sont des hommes mariés qui ont un certain nombre de personnes à charge, les impacts économiques et sociaux immédiats sont plus durement ressentis par les femmes et les enfants qui sont obligés d'assumer de nouveaux rôles, de se débrouiller pour toute la famille et d'aider en même temps le mari ou le père détenu.

Impacts sociaux sur les familles et les détenus

La majorité des détenus ont eu des contacts avec leurs familles et ont rapporté plusieurs impacts sociaux subis par leurs familles en raison de leur détention.

Contact avec les proches depuis l'arrestation

70% des détenus ont déclaré avoir eu quelques contacts avec leurs proches depuis leur arrestation. La principale raison invoquée pour expliquer cette situation est qu'ils n'avaient aucun moyen de communiquer avec leurs proches. Seuls 2 % de l'ensemble des détenus ont déclaré n'avoir pas souhaité contacter leurs proches tandis que 2% des détenus ont expliqué l'absence de contact avec leurs proches par leur incapacité à payer des pots-de-vin. Grâce au nombre de visite élevé, les détenus ont été

en mesure d'être informés des conséquences de leur détention sur leurs familles.

Visites effectuées par les proches

Près de deux tiers des détenus (62%) ont indiqué avoir reçu la visite de leurs proches depuis leur arrestation. Interrogés sur l'absence de visites familiales, la principale raison donnée par les détenus est le manque de moyens (13%) ou que la famille habitait trop loin (11%).

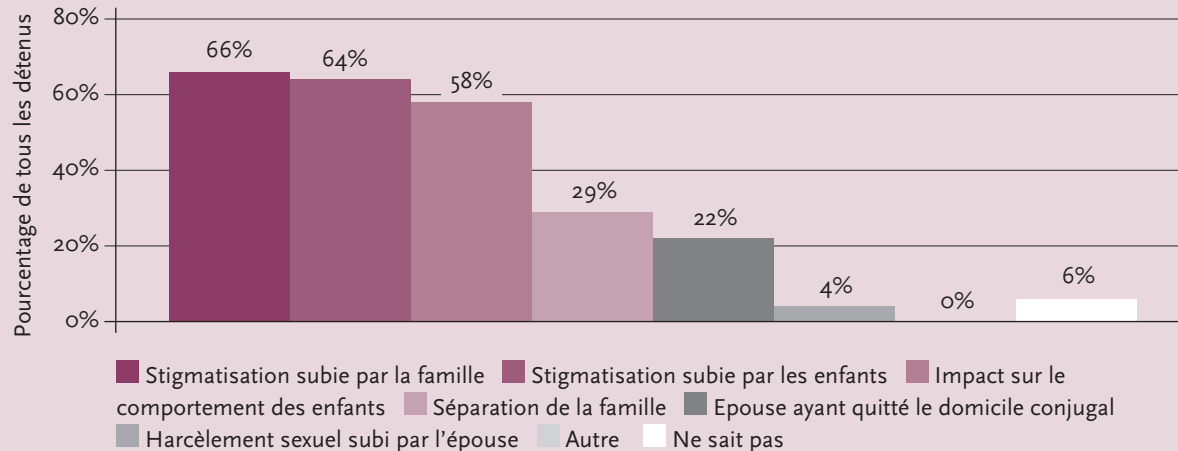
Impacts sociaux sur les familles

L'impact le plus courant sur la famille était la stigmatisation sociale.

L'impact le plus fréquemment évoqué a été la stigmatisation sociale (66%), suivi des impacts sur le comportement des enfants (58%) et la séparation des familles. Cela a été confirmé lors des entretiens avec les familles. Treize de dix-neuf familles interrogées ont déclaré que leurs enfants avaient été victimes

FIGURE 9

Les conséquences sociales occasionnées par la détention sur les familles, d'après les détenus



de discrimination en raison de l'arrestation de leur père et trois ont affirmé que leurs familles s'étaient séparées (voir Figure 9).

Les entretiens avec les familles ont montré que dans certains cas, la stigmatisation subie par les membres de la famille conduit à des abus ou à des conséquences sociales à long terme.

« Notre mère a été trop souvent victime de violence. Elle a été insultée, agressée et même enfermée par la police pendant trois jours avec notre belle-sœur et son bébé. La police a alors confisqué ses objets de valeur, y compris des bijoux, de l'argent, des chaussures et des vêtements ».

– propos d'un frère de détenu

« Mon fils a perdu son épouse à cause de sa détention ».

– propos d'une mère de détenu

Impacts économiques de la détention provisoire

Les impacts économiques subis par les familles des détenus englobent à la fois les dépenses engagées à la suite de la détention ainsi que la perte de l'appui financier habituellement fourni par les détenus. Le transport et la nourriture apportée au détenu constituent les dépenses supplémentaires les plus courantes entraînées par la détention. La perte de soutien et les dépenses additionnelles occasionnées conduisent souvent les familles à la pauvreté ou à l'endettement.

La perte de soutien

Comme il a été précédemment indiqué, les détenus sont souvent mariés et soutiennent leur famille avec des enfants à charge – en moyenne, les détenus entretenaient 3,5 enfants et avaient au total 7,4 personnes à charge. La plupart des détenus gagnaient plus que le salaire minimum moyen au moment de leur arrestation alors qu'en détention ils ne peuvent plus avoir de gains, ce qui prive ainsi leurs familles de ces revenus.

27% des familles se sont endettées, 50% ont subi une baisse de nourriture et 17% ont dû déménager.

Les dépenses engagées par les familles à la suite de l'incarcération

L'une des principales sources de dépenses qu'occasionne la détention pour les familles est liée au transport, à la nourriture à l'achat de vêtements et aux soins médicaux (voir Figure 10).

Impact économique des dépenses engagées et perte de revenus

La principale conséquence économique pour les familles suite aux dépenses engagées dans le cadre de la détention est le manque de nourriture (50%), ou l'endettement (37%) (voir Figure 11).

De ce fait, la famille peut risquer l'emprisonnement puisque la détention pour dette civile existe en Guinée – en fait 7% des détenus interrogés ont été

FIGURE 10

Pourcentage de tous les détenus ayant identifié un type particulier de dépenses

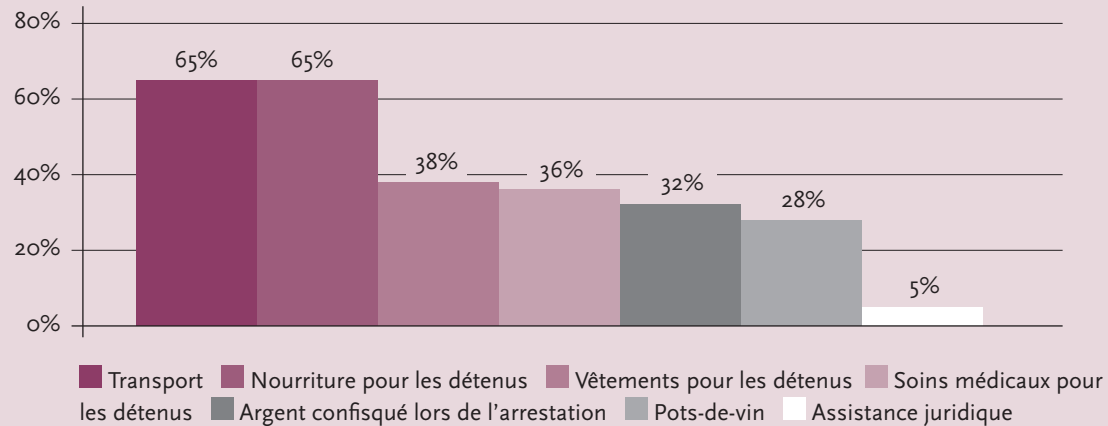
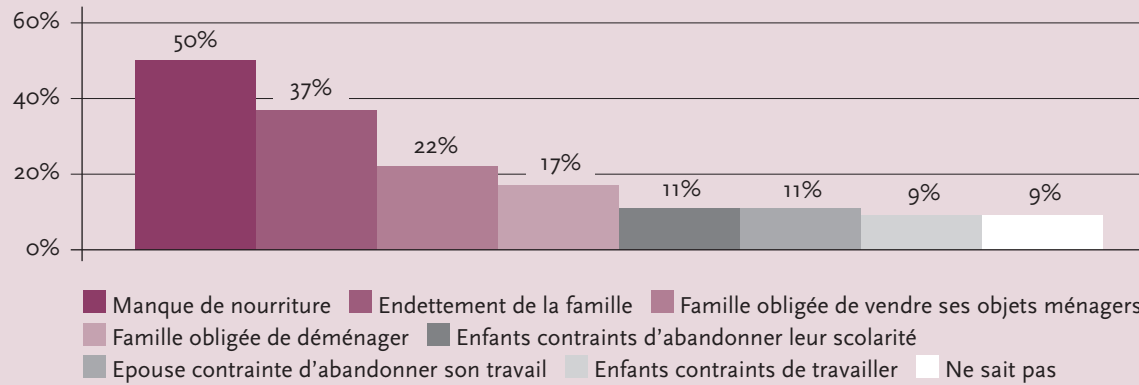


FIGURE 11

Impact des dépenses occasionnées par la détention sur les familles



arrêtés à cause d'une dette civile. Plus d'un cinquième des familles de détenus (22%) ont dû vendre des équipements ménagers pour couvrir les coûts associés au maintien en détention et 17% ont dû déménager.

D'après les entretiens avec les membres des familles, 13 des 19 familles contactées étaient en mesure de donner le montant des dépenses encourus depuis l'arrestation de leurs proches (les autres ont engagé des dépenses mais ont été incapables de fournir des chiffres). Ces treize familles ont dépensé pour la nourriture et le transport, en moyenne \$PPP

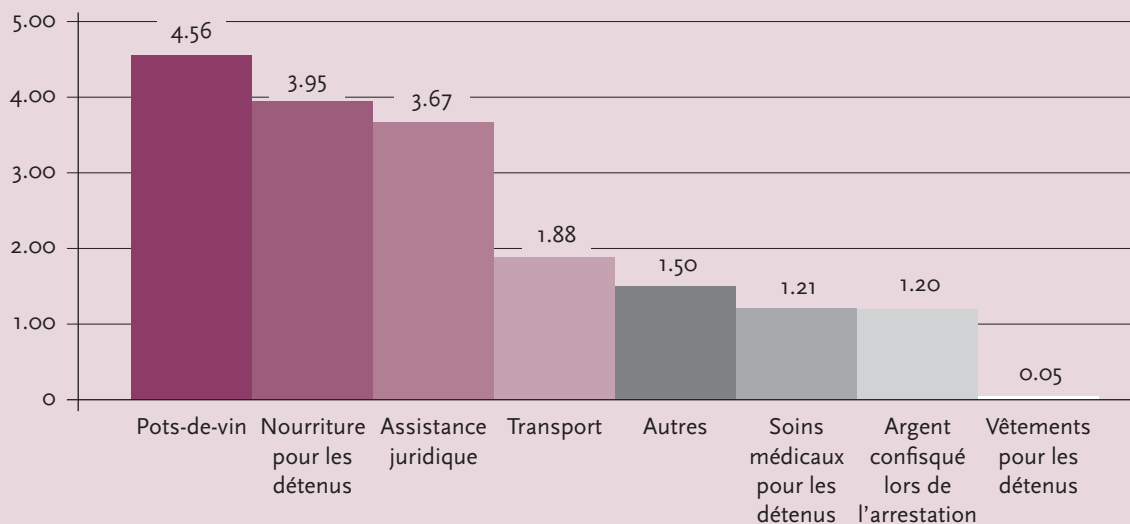
16 953 (3,95 millions Francs Guinéens) pour la nourriture et \$PPP 8 069 (1,88 millions Francs Guinéens) pour le transport durant la détention de leur proche. 11 ont payé des pots-de-vin, en moyenne \$PPP 19 571 (4,56 millions Francs Guinéens) et 3 familles ont déboursé des sommes considérables pour l'aide juridique, en moyenne \$PPP 15 751 (3,67 millions Francs Guinéens) (voir Figure 12).

Au total, chaque famille a dépensé environ \$PPP 39 485 (9,2 millions Francs Guinéens), avec une moyenne de \$PPP 19 313 (4,5 millions Francs

En moyenne, durant la période de détention d'un membre de la famille, les familles ont assumé des frais équivalents à une année de revenus.

FIGURE 12

Pourcentage de tous les détenus ayant identifié un type particulier de dépenses (francs guinéens, millions)



Guinéens). Si l'on considère le temps moyen passé en détention provisoire jusqu'au moment de la recherche de deux ans et deux mois (voir ci-dessous), la moyenne des dépenses mensuelles serait environ \$PPP 1 502 (350 000 Francs Guinéens). Comparé au revenu médian des détenus au moment de leur arrestation, le montant total équivaut presque à un an de revenus.

Les réponses des familles des détenus apportent plus d'informations sur la nature des conséquences économiques. Certaines ont décrit la dure perte de l'appui fourni par le détenu.

« Mon fils s'occupait de la réparation de notre maison avant son arrestation, mais maintenant on a perdu tout cela ».

– propos d'une mère de détenu

« D'habitude nous essayons de couvrir les dépenses ménagères avec le petit commerce, mais il est devenu difficile de payer le loyer et nous risquons de perdre notre maison ».

– propos d'une mère de détenu

La corruption a également un impact sur les familles. Pour ceux qui sont incapables de payer les pots-de-vin exigés, cela leur fait très mal de savoir que leur proche détenu aurait pu être libre s'ils avaient eu assez d'argent.

« La police a demandé de l'argent pour la libération de notre frère, mais nous n'en avons pas. Notre mère a beaucoup dépensé alors qu'elle est vieille et malade – c'est vraiment difficile ».

– propos d'un frère de détenu

Quel est l'impact sur la santé des détenus ?

Presque tous les détenus (92%) sont tombés malades après leur arrestation. Environ 30% d'entre eux n'ont reçu aucune sorte de traitement médicale. La majorité des maladies contractées étaient mortelles, alors qu'elles sont traitables et évitables.

Etat de santé des détenus au moment de leur arrestation

96% des détenus en bonne santé au moment de leur arrestation étaient tombés malade après leur arrestation, alors que 86% de ceux qui étaient déjà malades au moment de leur arrestation sont restés malades ou sont tombés malades à nouveau.

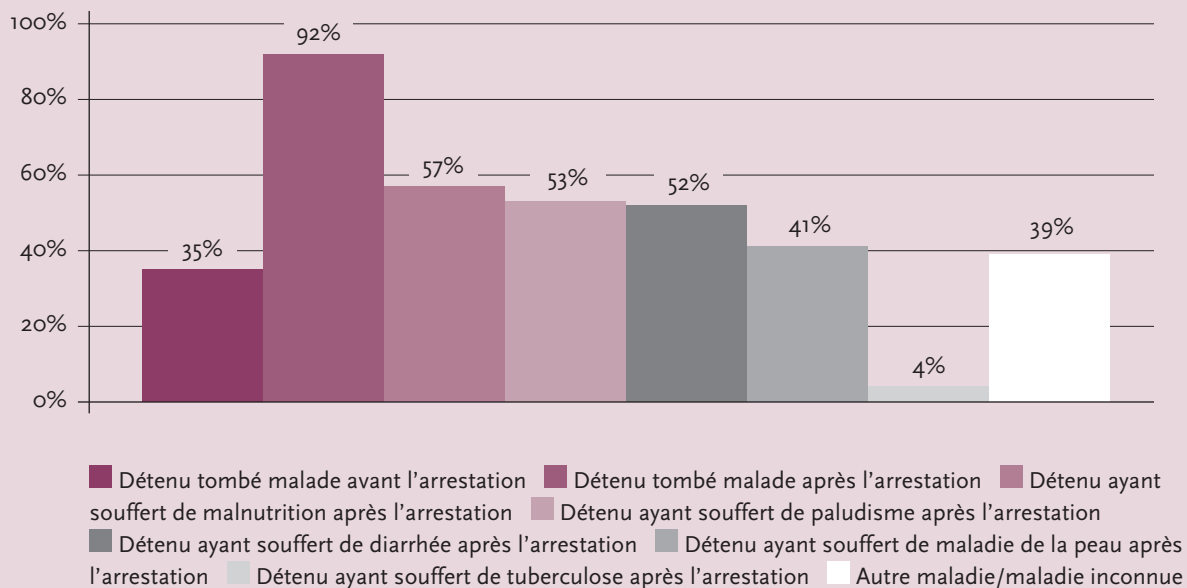
Parmi ceux qui étaient déjà malades au moment de l'arrestation, 62% avaient consulté un médecin avant l'arrestation et connaissaient déjà la nature de leur maladie et 32% ont découvert la nature de leur maladie mais n'avaient pas vu de médecin depuis un moment. L'enquête ne s'est pas intéressée à la nature de la maladie avant l'arrestation du détenu. Puisque selon diverses sources telles que l'OMS et l'UNICEF, le taux de prévalence du VIH/Sida chez les adultes est faible en Guinée (1,3%), ainsi il est peu probable que le taux de maladies chez les détenus au moment de l'arrestation soit lié au VIH¹⁷.

La Guinée a un taux d'infection du paludisme très élevé, 40 585 pour 100 000 et un taux de mortalité par paludisme élevé par rapport au reste de l'Afrique¹⁸, 165 pour 100 000 (comparé à la moyenne en Afrique qui est de 94 pour 100 000)¹⁹. En conséquence, il est très probable que certains aient été atteints du paludisme au moment de leur arrestation (voir Figure 13).

92% des détenus sont tombés malades après leur arrestation.

FIGURE 13

Maladies identifiées par détenu



Etat de santé des détenus après détention

92% des détenus ont déclaré qu'ils sont tombés malades après leur arrestation. Beaucoup d'entre eux ont souffert de conditions multiples : 57% ont été touchés par la malnutrition, 53% par le paludisme,

52% par la diarrhée, 41% par la maladie de la peau, 4% par la tuberculose et 39% ont souffert d'autres maladies / maladies inconnues. Beaucoup de ces maladies auraient été aggravées ou propagées par les conditions de surpeuplement dans les prisons guinéennes.

Malnutrition

57% souffraient de malnutrition après leur arrestation, ce qui peut conduire à des ulcères, des problèmes digestifs ainsi que des infections secondaires. Le goitre endémique en Guinée est le plus répandu en Afrique sub-saharienne, ce qui représente un problème majeur de santé publique. Les taux globaux de goitre tournent autour de 75% dans toutes les régions, sauf en Basse Guinée²⁰.

Paludisme

53% ont dit avoir souffert de paludisme après leur arrestation. L'OMS indique dans son rapport mondial sur le paludisme 2011, que la principale espèce de plasmodium responsable du paludisme en Guinée est le *Plasmodium falciparum* (100%), qui est à l'origine de la forme la plus grave de la maladie²¹. Les infections de *P. falciparum* non traitées peuvent rapidement conduire au neuropaludisme et à la mort.

Diarrhée

Environ 52% des détenus ont déclaré qu'ils souffraient de diarrhée, ce qui est un indicateur de la présence d'un certain nombre de graves pathologies sous-jacentes telles que le choléra. La principale mesure de prévention est la fourniture d'eau potable et d'installations sanitaires adéquates. En Guinée les détenus ont rarement accès à des latrines extérieures et doivent compter sur des seaux dans les cellules qui sont vidés de façon irrégulière²².

Tuberculose

Quelques 4% des détenus ont affirmé qu'ils étaient atteints de la tuberculose après leur arrestation. La Guinée a un taux de prévalence de la tuberculose de 567 pour 100 000 ; 8357 cas ont été enregistrés en 2009²³. Le taux de mortalité par tuberculose est de 73 pour 100 000 comparativement au taux de l'Afrique qui est de 52 per 100 000²⁴. La tuberculose est très contagieuse mais elle reste tout de même traitable. Son taux élevé de contamination constitue un véritable problème en milieu carcéral, en particulier dans les prisons dont le fonctionnement échappe aux autorités, demeurant ainsi un milieu idéal pour la propagation de la maladie²⁵.

Maladie de la peau/Infections cutanées

Quelques 41% ont révélé qu'ils souffraient d'infections cutanées. Il pourrait s'agir de formes de tuberculose ou de symptômes de la malnutrition. Il existe d'autres maladies de la peau potentielles dans les prisons guinéennes telles que la gale, les poux et les maladies dues à des infections fongiques, la déshydratation et les parasites intestinaux²⁶.

Soins médicaux

Bien que 92% des détenus tombent malade en détention après leur arrestation, seuls 67% ont déclaré avoir bénéficié de soins médicaux – Parmi

ceux tombés malades après leur arrestation, 70% ont bénéficié de soins médicaux au cours de leur détention, souvent de longue durée. Cependant, 3 détenus malades sur 10 (30%) n'ont pas bénéficié de soins médicaux. Les soins médicaux étaient

pour la plupart dispensés par des infirmiers (47% de l'ensemble des détenus souffrants ont déclaré avoir bénéficié de soins médicaux dispensés par des infirmiers).

Expériences des détenus des procédures pénales

Délits

Les infractions commises comprennent une bonne proportion de délits non violents.

Les chefs d'accusation les plus fréquents retenus contre les détenus sont relatifs au meurtre (32%), au vol (18%), au cambriolage (10%) et au viol (7%). Il convient de noter qu'un détenu sur huit (10%) est poursuivi pour vagabondage, dette civile ou infraction au code de la route. L'ensemble des délits non violents représentent 30% des détenus interrogés. Un tiers (33%) des détenus est poursuivi pour dette civile. On ne peut cependant établir clairement ce qui entre dans la vaste catégorie « autre » (19%), mais on peut y inclure l'abus de confiance, l'usage du faux, le vol de bétail et des pratiques telles que la sorcellerie (voir Figure 14).

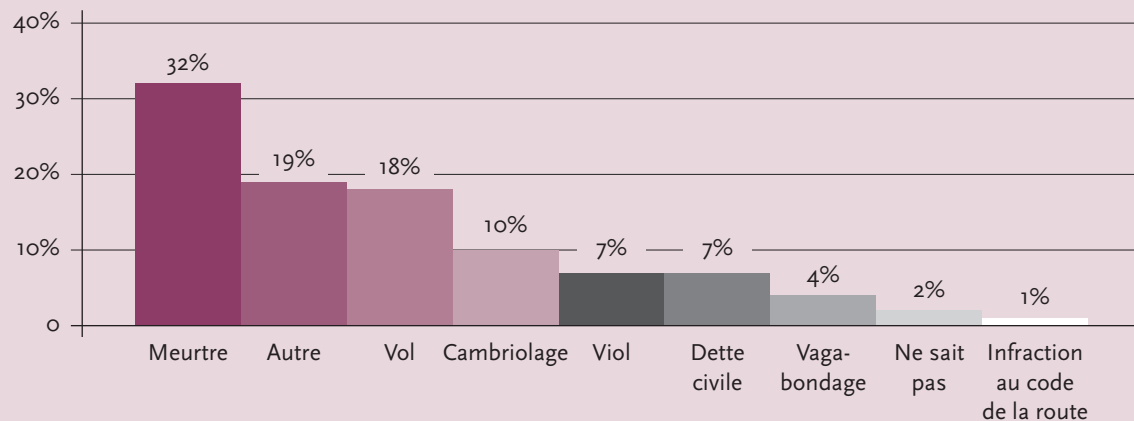
Période avant la comparution

Dans la plupart des cas, les normes légales relatives à la traduction des personnes en justice dans les 48 heures ne sont pas respectées.

84% des détenus interrogés avaient déjà comparus. Selon le Code de procédure pénale, les accusés doivent être traduits devant le tribunal dans les 48 heures²⁷. Dans plus de la moitié des cas, cela peut prendre sept jours ou plus, la durée médiane était de sept jours. La durée moyenne était de 64 jours et la durée maximale de quatre ans (1 460 jours). Dans 45% des cas, l'accusé reste plus de deux semaines avant de comparaître.

FIGURE 14

Chefs d'accusations retenus contre les détenus



Durée de la garde à vue

La majorité des détenus sont placés en garde à vue pendant plus d'une semaine.

Le nombre de jours entre l'arrestation et la première comparution était inférieur à la durée entre l'arrestation et le transfert en prison, cela montre que dans la plupart des cas, le prévenu était transféré dans une prison après sa première comparution. Cela est en conformité avec l'article 128 du Code de procédure

pénale qui prévoit que l'ordonnance de détention requise pour recevoir et détenir l'accusé devrait être délivrée par un juge d'instruction et transférée au chef de la prison concernée.

Le nombre de jours que les détenus ont passé dans les locaux de la police avant d'être transférés dans une prison a considérablement varié. La durée la plus courte était le jour même de l'arrestation (le détenu étant transféré dans une prison) tandis que la durée la plus longue était de cinq ans, deux mois et deux

semaines (soit 1899 jours). Le nombre moyen de jours de garde à vue, avant d'être transféré était de deux mois (64 jours), la durée médiane était de 9 jours. Cela signifie que la moitié de l'ensemble des détenus reste neuf jours ou plus en garde à vue avant d'être transférée. La garde à vue prolongée dans les cellules de la police n'est pas recommandée, car elles ne sont ni conçues ni équipées pour accueillir des détenus pour des délais prolongés.

Durée de la détention provisoire

Le temps médian passé en détention provisoire – jusqu'au moment où l'étude a été réalisée était d'environ 14 mois.

Le temps passé en détention provisoire a été calculé à partir de la date de l'arrestation jusqu'au moment où les entretiens ont été réalisés (dans un délai de deux semaines).

Le temps minimum en détention provisoire des détenus interrogés était de quelques jours, le temps médian était d'un an et près de deux mois, alors que le maximum était de 14 ans. La moyenne était de 2 ans et 2 mois. La mesure exacte des durées de détention requiert d'autres méthodes de calcul, et ces résultats sont donc à considérer comme des estimations²⁸.

Caution

Les montants des cautions semblent élevés et hors de portée de la plupart des détenus.

Environ 14% des détenus étaient encore en détention malgré la caution déposée. Ceci indique que les conditions inaccessibles de mise en liberté sous caution peuvent être la raison de leur détention prolongée²⁹.

La caution moyenne pour les prévenus en garde à vue est 1,4 fois supérieure aux revenus moyens hebdomadaires des prévenus bénéficiant d'une liberté provisoire (voir Figure 15). En d'autres termes, la caution moyenne des détenus ne pouvant pas remplir les conditions d'une liberté provisoire correspondait à dix jours de revenus moyens de ces prévenus (c'est-à-dire ceux dont les cautions étaient fixées mais qui ne pouvaient pas les payer ou ceux qui par ailleurs ne pouvaient pas remplir les conditions de mise en liberté provisoire).

FIGURE 15

Les cautions trop élevées comparées aux revenus hebdomadaires des détenus

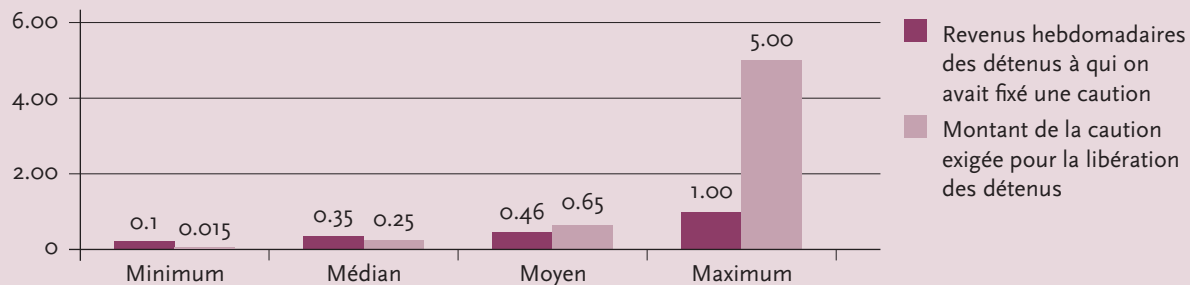
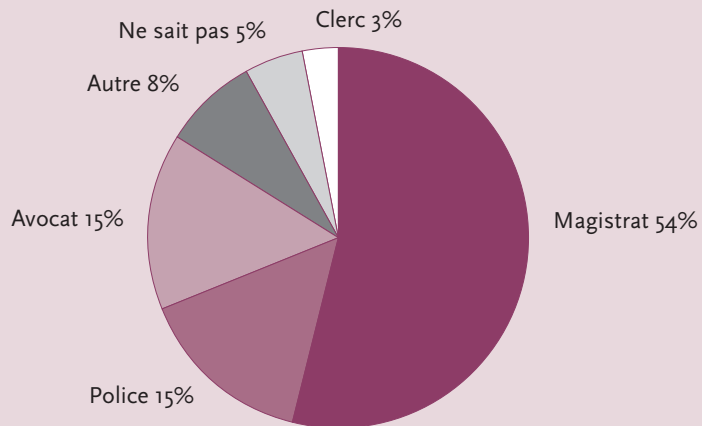


FIGURE 16

Pourcentage de tous les pots-de-vin sollicités par des officiers de justice solliciteurs



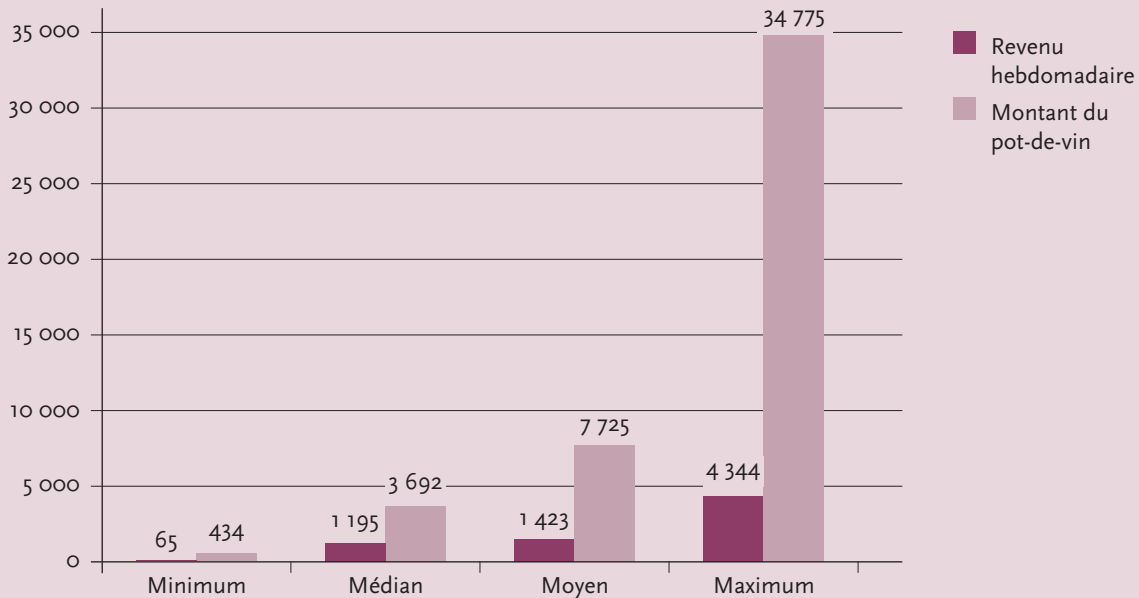
Pots-de-vin

Les pots-de-vin ont été pour la plupart sollicités par des magistrats. Un lien existe entre les pots-de-vin et la caution.

Environ 29% des détenus ont déclaré qu'on leur avait demandé un pot-de-vin, pour certains par plus d'un fonctionnaire. Plus de 50% de tous les pots-de-vin sollicités mettaient en cause un magistrat ou un juge d'instruction, 15% un policier et encore 15% un avocat (voir Figure 16).

FIGURE 17

Les pots-de vin et les revenus par semaine parmi le prévenus (\$PPP)



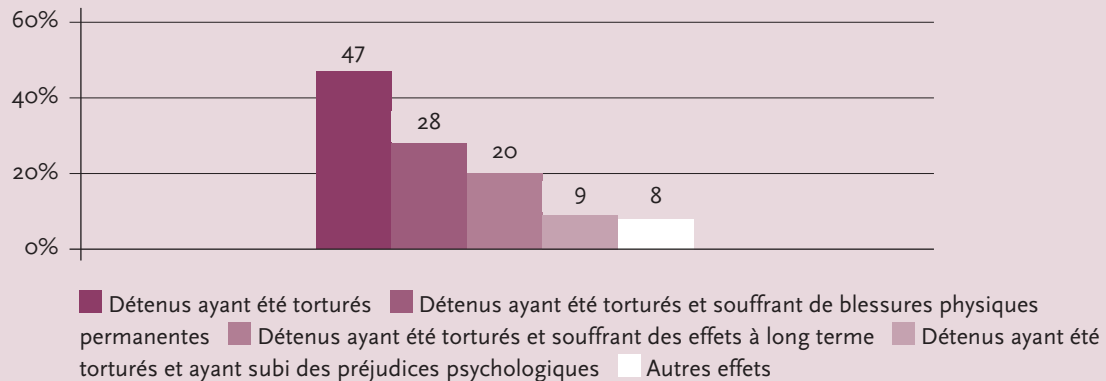
38% des accusés de meurtre ont dit qu'on leur avait demandé un pot-de-vin, qui dans presque 70% des cas était sollicité par un magistrat ou un juge d'instruction.

Le montant moyen du pot-de-vin était de \$PPP 7 725 (1,8 million Francs Guinéens), lequel équivalait à 5,4 fois les revenus moyens hebdomadaires des détenus à qui on avait demandé un pot-de-vin (voir Figure 17), ou presque à un mois et demi de revenus – comparés aux dix jours de revenus pour la caution moyenne.

Les pots-de-vin étaient ainsi supérieurs aux cautions. Cela s'explique par le fait que les magistrats sont les principaux vecteurs par qui passent les pots-de-vin. Ce qui indique que les pots-de-vin doivent, dans bien des cas, être versés pour bénéficier d'une liberté provisoire associée à une caution (ou pour une liberté provisoire entraînant une mise en liberté effective). Le montant médian cité dans les pots-de-vin est plus ou moins équivalent au salaire hebdomadaire d'un magistrat (en 2009, les magistrats gagnaient de \$PPP 2 145–3 433 par mois – 500 000 à 800 000 Francs Guinéens)³⁰.

FIGURE 18

Pourcentage des détenus mâles torturés et souffrant des conséquences de la torture



L'aide juridique

La majorité des détenus ne sont pas informés de leur droit à une assistance juridique. Les charges financières relatives à cette aide relève principalement des familles des accusés.

Seulement 26% des détenus interrogés ont indiqué qu'ils avaient été informés de leur droit d'être assistés légalement. Cela suppose que l'obligation d'informer les détenus de leur droit à une assistance juridique ne semble pas être respectée dans la majorité des cas. Environ 1 détenu sur 7 (15%) avait vu un avocat, 7% ont dit qu'ils avaient vu un parajuriste et 4%, qu'ils avaient vu à la fois un parajuriste et un avocat.

Pour la plupart des détenus, leur dernière rencontre avec un avocat remontait à longtemps. Le nombre moyen de jours depuis la dernière rencontre avec un avocat était de 180 jours (six mois) et la moyenne était de 403 jours (un an, un mois et une semaine). Parmi la minorité qui avait consulté un avocat, deux tiers (68%) ont déclaré que l'avocat avait été payé par leurs familles; 23% par eux-mêmes, 10% ont été pris en charge par l'Etat, personne ne parle de bailleurs, et 36% ont mentionnés d' « autres » sources de financement (voir Figure 18)³¹. Relativement au

pourcentage de tous les détenus, cela signifie que seulement 2% d'entre eux ont pu bénéficier de l'aide juridique de l'État.

La torture lors de la détention provisoire

42% des détenus ont déclaré qu'ils avaient été torturés ou blessés physiquement par un fonctionnaire depuis leur arrestation, 25% ont affirmé avoir subi des blessures physiques permanentes à la suite de cela, tandis que 24% ont mentionné avoir souffert des effets à long terme. Si l'on restreint l'analyse aux détenus masculins (aucune femme n'a dit avoir été torturée) le nombre de détenus qui prétendent avoir souffert de cette manière s'élève à près à la moitié (47%), avec 28% souffrant de blessures physiques permanentes (voir Figure 18).

Parmi ces détenus torturés, la majorité (82%) a indiqué que les raisons des tortures étaient liées à une volonté de leur soustraire des informations. Environ 11% ont été torturés à titre de sanction, et 5% ont indiqué qu'ils ignoraient les raisons tandis que 2% ont mentionné d'autres raisons³².

74% des détenus n'avaient pas été informés de leur droit à une assistance légale.

42% des détenus ont déclarés avoir été torturés par un fonctionnaire.

Conclusion

La durée excessive de la détention provisoire a un impact négatif – en grande partie évitable – sur les individus, les familles et les communautés. Cet impact est plus profond et plus négatif chez les familles qui ont peu de moyens – les pauvres et ceux qui vivent de revenus quotidiens ou hebdomadaires, qui constituent en général la majorité de la population guinéenne. La détention provisoire gaspille le potentiel humain et met en péril les vies humaines.

Comme ce rapport a cherché à le démontrer, la durée excessive de la détention provisoire en Guinée :

- perturbe la vie des hommes mariés soutiens de famille ;
- réduit les revenus des détenus, plonge leurs familles dans la pauvreté et gaspille le potentiel éducatif et de revenu de leurs enfants ;
- affecte négativement le bien-être social des familles des prévenus, y compris les enfants, les conjoints, les parents âgés et crée un lourd

fardeau aux femmes qui majoritairement doivent faire face et s'adapter aux multiples conséquences économiques et sociales ; et

- contribue à la propagation des maladies et favorise la corruption et la torture.

Ces facteurs ont un impact négatif sur la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD), en particulier sur l'objectif N°1 qui est de réduire l'extrême pauvreté et la faim, mais aussi sur les objectifs en matière de santé et d'éducation. En effet, bien que la Guinée ait fait des progrès en matière de réalisation de certains OMD, la majorité des objectifs ne seront pas atteints d'ici 2015³³.

Beaucoup de prévenus guinéens ne devraient toutefois pas être en détention. Au moins un tiers des prévenus interrogés au hasard dans le cadre de ce rapport avaient été arrêtés pour vol ou d'autres infractions non violentes. La plupart d'entre eux ne peuvent constituer une menace pour la société

ou risquer de s'échapper et beaucoup ont été en détention provisoire pendant longtemps.

Dans de nombreux cas, les détenus doivent activement contribuer au développement de leur société en mettant à profit leur potentiel pour un impact positif sur le plan personnel et collectif. Cependant, les politiques et les pratiques impliquant une durée prolongée, excessive ou non réglementée de la détention provisoire compromettent les capacités de ces groupes à contribuer à la croissance et à la stabilité. En substance, les gouvernements dépensent de l'argent pour un système défavorable à leurs propres politiques de développement. Ils empêchent les communautés et les individus de tirer le meilleur parti des rares opportunités qu'ils ont. La durée excessive et non réglementée de la détention provisoire renforce l'exclusion sociale.

Le rapport met en exergue un angle peu exploré dans le passé et l'influence des politiques et des pratiques en matière de justice pénale dans d'autres domaines tels que la santé, l'éducation et le développement socio-économique.

Recommandations :

- Les décideurs politiques dans les domaines de la santé, de l'éducation et du bien-être social devraient rencontrer régulièrement

leurs homologues travaillant dans le secteur de la justice pour échanger des informations et contribuer à l'examen et à l'élaboration des politiques respectives.

- Des experts financiers et en budget devraient se pencher sur les coûts globaux de la durée excessive et arbitraire de la détention provisoire, y compris les coûts collatéraux, la perte d'opportunité et les coûts supportés par les familles et les communautés et tenir compte de ceux-ci dans les processus de budgétisation.
- L'impact des politiques en matière de justice pénale sur la réalisation des OMD en Guinée devrait être analysé davantage et des mesures prises pour réduire les politiques et les pratiques qui engendrent inutilement la pauvreté dans les familles.
- Compte tenu de la charge disproportionnelle des femmes et des enfants des époux et des parents emprisonnés, les spécialistes des questions d'égalité des sexes et des enfants doivent s'engager plus résolument pour la réforme de la justice pénale et utiliser leurs plates-formes afin de promouvoir le changement.
- Les bailleurs engagés pour la réforme du secteur de la justice devrait examiner globalement les impacts socio-économiques de la détention lors de l'examen et de l'élaboration des programmes,

faciliter l'engagement des donateurs travaillant dans d'autres secteurs et mettre en exergue les résultats de cette recherche lors des discussions en cours sur les OMD post-2015.

- Les politiques en matière de justice pénale qui sont en inadéquation avec les conditions socio-économiques moyennes devraient être revues et réformées, par exemple : les conditions de mise en liberté sous caution et les stipulations pour ceux qui peuvent se porter caution.
- Il devrait y avoir un processus continu pour examiner et régler les problèmes liés aux facteurs qui sous-tendent la durée excessive et arbitraire de détention provisoire, y compris des incitations politiques, économiques et juridiques. Les lois en vigueur devraient être révisées, y compris les infractions obsolètes qui entraînent beaucoup d'arrestations, la détention

pour dette publique et les conditions requises par le pouvoir judiciaire et le ministère public pour refuser une mise en liberté sous caution.

- Les alternatives à la détention provisoire doivent être activement encouragées et utilisées, ainsi que la suppression des délits mineurs du système de justice pénale.
- Le travail des conseillers juridiques doit être appuyé par un programme national d'assistance juridique doté d'un personnel et de ressources nécessaires. En particulier, les parajuristes et autres consultants juridiques présents aux postes de police et dans les prisons devraient bénéficier de soutien afin de s'assurer que les détenus soient informés de leurs droits, du fonctionnement du système de justice pénale et soient en mesure d'être assistés par un avocat dans les cas sérieux et complexes.

Notes

1. La détention provisoire' est définie comme la période pendant laquelle un individu est privé de liberté (y compris pour les détentions effectuées par les forces de police) jusqu'à la conclusion du procès pénal (y compris l'appel). D'autres termes couramment utilisés relatifs aux personnes en détention provisoire comprennent les termes 'détenus préventifs', 'détenus renvoyés à une autre audience', 'détenus en attente de jugement', 'détenus sans procès', et 'détenus sans sentence'.
2. En 2011, la Guinée était classée au 178^e rang sur 187 pays selon l'Indice de Développement Humain des Nations Unies.
3. The International Centre for Prison Studies, www.prisonstudies.org
4. Ibid.
5. La Campagne mondiale pour les mesures judiciaires avant-procès, L'impact socio-économique de la détention provisoire, 2011.
6. Redpath, J. Morrell, R. Jewkes, R. and Peacock D., Sonke Gender Justice Network, October 2008 *Masculinities and Public Policy in South Africa*, accessed at <<http://analysis.quanta.org.za/criminal-justice>>
7. Conformément à la Convention relative aux droits de l'enfant, la plupart des pays ne placent les enfants en détention que dans des circonstances exceptionnelles, et au cas échéant, ils sont installés dans des ailes séparées. L'absence de personnes de moins de 18 ans en détention provisoire dans ces pays est fonction de l'application de la loi. La présente étude voulait exclure des activités menées sur le terrain, les personnes âgées de moins de 18 ans. Toutefois, le processus d'échantillonnage a involontairement pris en compte des enfants qui étaient détenus avec des adultes.
8. Muntingh, L. et al. *Pretrial detention in Malawi: An audit of case flow management and conditions of detention* Open Society Institute of Southern Africa – Johannesburg (2011); Muntingh, L. et al. *Pretrial detention in Zambia: An audit of case flow management and conditions of detention* Open Society Institute of Southern Africa – Johannesburg (2011); Karth, V, O'Donovan, M, and Redpath, J. *Between a rock and a hard place: bail decisions in three South African courts* Open Society Foundation South Africa (2008).
9. Enquête démographique et de santé menée en 2005-EDSG-III Guinée 2005 <http://www.measuredhs.com/pubs/pdf/FR162/FR162-GN05.pdf>

10. Un taux de change PPP considère combien d'argent serait nécessaire pour acheter les mêmes biens et services dans deux pays différents, et permet de calculer un cours des devises implicite. En utilisant le taux PPP, un montant donné a donc le même pouvoir d'achat dans des pays différents. Le taux utilisé ici était \$PPP= 233 Francs Guinéens.
11. République de Guinée document de stratégie par pays axée sur les résultats 2005–2009 (DSPAR 2005–2009) <http://www.afdb.org/fileadmin/uploads/afdb/Documents/Project-and-Operations/ADF-BD-WP-2005-75-FR-GUINEE-DSPAR-2005-20091.pdf>
12. Enquête démographique et de santé menée en 2005: Tableau 4.5.2 Enfants nés vivants et enfants survivants des hommes ED5G-III Guinée 2005 <http://www.measuredhs.com/pubs/pdf/FR162/FR162-GN05.pdf>
13. http://www.usaidlandtenure.net/sites/default/files/country-profiles/full-reports/GUINEA_Country_Profile.pdf
14. <http://www.usaidlandtenure.net/country-profiles/guinea>
15. http://www.usaidlandtenure.net/sites/default/files/country-profiles/full-reports/GUINEA_Country_Profile.pdf
16. http://www.usaidlandtenure.net/sites/default/files/country-profiles/full-reports/GUINEA_Country_Profile.pdf
17. Organisation mondiale de la santé, *Rapport de statistiques sanitaires mondiales 2011*, p.32.
18. Cas de paludisme signalés sur 100 000 <<http://millenniumindicators.un.org>>
19. Organisation mondiale de la santé, *Rapport de statistiques sanitaires mondiales 2011*, p.36.
20. http://www.fao.org/ag/agn/nutrition/gin_en.stm
21. http://www.who.int/malaria/publications/country-profiles/profile_gin_en.pdf
22. http://www.msf.org/source/countries/africa/guinea/2009/reports/MSF_Prisons_Guinee.pdf
23. http://www.who.int/whosis/whostat/EN_WHS2011_Full.pdf, p.83.
24. http://www.who.int/whosis/whostat/EN_WHS2011_Full.pdf
25. Un modèle mathématique a montré que les taux de transmission de la tuberculose sont à 90% plus élevés dans des conditions de surpeuplement des prisons Sud-africaines – Johnstone-Robertson, S., Lawn, S.D., Welte, A., Bekker, L., Wood, R. Tuberculosis in a South African prison – a transmission modelling analysis, *South African Medical Journal*, Vol. 101, No. 11 (2011).
26. http://www.msf.org/source/countries/africa/guinea/2009/reports/MSF_Prisons_Guinee.pdf
27. Article 60 Code de procédure pénale, <http://sd-2.archive-host.com/membres/up/20780571839269935/Codes/CODEPP.pdf>
28. La méthodologie utilisée dans cette étude constituait à demander aux personnes en détention provisoire depuis combien de temps ils étaient en détention au moment de l'entretien. Or, une telle méthodologie peut sous-estimer le nombre de personnes qui sont maintenues en détention pour une courte période et surestimer le nombre de personnes détenues pour de longues périodes. Par conséquent, une autre méthodologie qui consisterait à interroger chacun des détenus relâchés sur leur durée de détention pourrait conclure à un temps minimum ou médian en détention provisoire moins élevé.

29. L'autre possibilité est que les prévenus ne pouvaient pas répondre aux exigences complémentaires pour une liberté provisoire sous caution, notamment le versement de la caution. Quelque 13% de ceux disposant d'une caution ont dit que la caution était requise. Aucune autre condition relative à la caution n'était mentionnée par ceux disposant de cautions. Ainsi, pour la majorité (84%), la seule exigence/obligation apparente pour la liberté provisoire était le versement d'une caution.
30. Voir <http://www.ppja.org/countries/guinea/guinea-after-the-coup-new-opportunities-for-judicial-reform/view>
31. Certains détenus ont mentionnés plus d'une source de financement d'où un total de plus de 100.
32. La Convention internationale contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants ratifiée par la Guinée interdit strictement la torture.
33. <http://www.gn.undp.org/html/omd.html>

A propos des organisations

Les Mêmes Droits Pour Tous (MDT)

Les Mêmes Droits pour Tous (MDT) est une organisation guinéenne de défense et de promotion des droits de l'homme, créée en mars 2004 par des avocats et de jeunes professionnels de droits. Elle est à ce jour, la principale organisation qui apporte une assistance judiciaire gratuite aux détenus adultes des prisons guinéennes.

MDT s'assigne comme objectifs de remédier aux différents cas de violation des droits de l'homme notamment, à travers une assistance juridique et judiciaire gratuite aux personnes privées de liberté, victimes de détention illégale et abusive à la Maison Centrale de Conakry ainsi que dans les autres prisons à travers le pays.

La mission de MDT consiste à la défense et à la promotion des droits de l'homme en Guinée. Elle choisit où travailler et qui assister sur la base des trois

critères suivants: la gravité des abus ; la vulnérabilité de la victime ; et l'absence d'intervention de la part d'une autre organisation. Sur la base de ces trois critères, l'intervention de MDT a été principalement en faveur des détenus en détention provisoire excessive ou abusive.

Depuis 2008, MDT a étendu son assistance judiciaire à d'autres victimes d'abus de droits qui traditionnellement n'ont accès à une assistance légale notamment les victimes de torture, les victimes de violence basée sur le genre incluant les mutilations génitales. A ce titre, elle a engagé des poursuites pénales contre l'Etat et certains de ses préposés au nom de ces victimes.

MDT intervient aussi dans le cadre de la formation des forces de défense et de sécurité, des gardes pénitentiaires et des magistrats. Enfin, MDT prend une part active dans le programme de réforme du secteur de la justice et le processus de réconciliation

nationale en cours à travers la formation des organisations de la société civile.

Open Society Justice Initiative

Open Society Justice Initiative s'appuie sur les lois pour protéger et renforcer les capacités des populations à travers le monde. Grâce à l'action en justice, le plaidoyer, la recherche et l'assistance technique, elle fait la promotion des droits humains et renforce les capacités juridiques des sociétés ouvertes. Nous encourageons la reddition de comptes pour les crimes internationaux, combattons la discrimination raciale et l'apatridie, appuyons la réforme de la justice pénale, dénonçons les abus faits sous prétexte de protection de la sécurité nationale et de lutte contre le terrorisme, soutenons la liberté d'information et d'expression et dénonçons la corruption liées à l'exploitation des ressources naturelles. Nous avons nos bureaux à Abuja, Amsterdam, Bichkek, Bruxelles, Budapest, Freetown, La Haye, Londres, Mexico, New York, Paris, Phnom Penh, Saint-Domingue, et à Washington, DC.

www.justiceinitiative.org

Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD)

Le PNUD est le réseau mondial de développement dont dispose le système des Nations Unies. Il prône le changement, et relie les pays aux connaissances, expériences et ressources dont leurs populations ont besoin pour améliorer leur vie. Nous sommes présents sur le terrain dans 166 pays et territoires, les aidant à identifier leurs propres solutions aux défis nationaux et mondiaux auxquels ils sont confrontés en matière de développement. Pour renforcer leurs capacités, ces pays peuvent s'appuyer sur le personnel du PNUD et son large éventail de partenaires. L'accès à la justice qui constitue l'un des piliers de la gouvernance démocratique est au cœur du programme du PNUD. C'est un facteur indispensable à un environnement favorable au développement humain et à la réduction de la pauvreté. En favorisant l'accès à la justice pour tous, avec un accent particulier sur les capacités des populations pauvres et marginalisées à chercher et à obtenir des solutions pour le respect de l'Etat de droit et de leurs droits, le PNUD cherche à apporter une contribution significative à la mise en place de systèmes de justice efficaces, adaptés, accessibles et équitables en tenant dûment compte des droits des pauvres, des femmes et des groupes vulnérables.

Le PNUD met l'accent sur la réforme des systèmes de justice pénale et civile grâce à l'appui aux programmes nationaux de réforme de la justice. L'expérience du PNUD a montré que les niveaux de la détention provisoire peuvent souvent être considérés comme un indicateur ou un outil d'évaluation de la fonctionnalité d'un système judiciaire en général.

De nombreux pays où l'on constate encore une durée excessive de la détention provisoire ont adopté une législation nationale conforme aux dispositions internationales contre cette pratique et en faveur des mesures alternatives.

www.undp.org

Annexe – Questionnaires

ETUDE SUR L'IMPACT SOCIOECONOMIQUE DE LA DETENTION PROVISoire

QUESTIONNAIRE POUR LES DETENUS

INTRODUCTION & FORMULAIRE DE CONSENTEMENT

Salut, je m'appelle _____ et je travaille pour _____

Je suis membre de l'équipe de travail composé de ASF Guinée, Sabou Guinée, MDT Guinée en collaboration avec le PNUD et l'Open Society Justice Initiative travaillent sur une étude portant sur les conséquences socio économiques de la détention provisoire dans 3 pays. Le but primaire est d'analyser deux questions clés

- Qui est en détention provisoire et
- Quelle est l'impact socioéconomique pour leurs familles et la communauté

L'étude a été construite sur la base du rapport global 'The Socioeconomic Impact of Pretrial Detention' et a pour objectif de collecter des informations spécifiques à la Guinée. C'est une étude pilote et n'a pas pour objectif de produire une analyse compréhensive/scientifique de tout le système judiciaire criminel.

L'interview durera minutes

NOTE : Vos réponses et commentaires restent complètement anonymes. Nous ne révélerons vos votre nom à qui que ce soit et notre étude ne vous identifiera en aucun manière.

Signature de l'enquêteur: _____ Date: _____

L'interviewé accepte d'être interviewé ... 1 → Commencez l'interview

L'interviewé n'accepte pas d'être interviewé ... 2 → Remerciez le/la et partez

| No | QUESTIONS | Codes | Skip |
|--|---|---|--|
| ID | Questionnaire No | | |
| Section 1. BACKGROUND DEMOGRAPHIQUE & PERSONNEL | | | |
| Q1.1 | Sex | Masculin1 Féminin.....2 | |
| Q1.2 | Quel âge avez-vous (Année) ? | / / / / / | |
| Q1.3 | Lieu de résidence au moment de l'arrestation | ville District..... Village..... | |
| Q1.4 | Quelles langue parlez-vous: | 1. 2. 3. | |
| Q1.5 | Quel est votre niveau d'éducation le plus élevé ? | Aucun.....1 Quelques années.....2 Primaire.....3 Secondaire.....4 Lycée.....5 Université.....6 Post-niversitaire.....7 Formation Professionnelle / Technique.....8 Autre (spécifier).....9 | |
| Q1.6 | Quelle était votre occupation? | Pas occupé.....1 Élève.....2 Fonctionnaire.....3 Emploi dans le privé.....4 Autoemploi.....5 Agriculteur.....6 Autre (Spécifier).....7 | |
| Q1.7 | Quel est votre statut matrimonial | Célibataire.....1 Marié(e) ¹2 Divorcé(e).....3 Veuf/veuve.....4 | Si (2) allez à Q1.8 Si non allez à Q1.9 |
| Q1.8 | Si Marié combine d'épouse? | / / / / | |
| Q1.9 | Si vous supporter plus d'une famille combine de famille supportez – vous? | / / / / / / / | |
| Q1.10 | Avez-vous des enfants? | Oui..... 1 Non..... 2 | Si oui allez à Q1.11 Si Non allez à Q1.14 |
| Q1.11 | Si oui combien? | / / / / / / | |
| Q1.12 | Leur âge: | 1. enfant entre [0-5] / / / / / 2. enfant entre [6-10] / / / / / 3. enfant entre [11-15] / / / / / 4. enfant entre [16-20] / / / / / enfant de plus de 20 : / / / / / | |
| Q1.13 | Combien de vos enfants vivaient avec vous au moment | / / / / / / / | |

¹ Mariage inclut conjoint selon "la loi". Selon le mariage traditionnel, mariage informel, mariage ou mariage par habit et répute.

| Q1.14 | de l'arrestation ? D'autres personnes en dehors de vos enfants dépendaient de vous avant l'arrestation? | Oui..... 1 Non..... 2 | Si Oui allez à Q1.15 Si Non allez à Q1.16 | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
|---|---|--|---|------------------|----------------|--------------------------|------------|---|--------------------------------------|---------|------------------|-----------------|---|---------|---------------------------|---|---|------------|------------|---|---|---------|---------------------------|---|---|---------|----------|---|---|--|-------------------------|--|--|--|--|
| Q1.15 | Qui et combien de personne par catégorie | <table border="1"> <thead> <tr> <th>Catégorie</th> <th>Nbre de personne</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>1. Conjoint(s)</td> <td></td> </tr> <tr> <td>2. Parents</td> <td></td> </tr> <tr> <td>3. Enfants des membres de la famille</td> <td></td> </tr> <tr> <td>4. Autres</td> <td></td> </tr> </tbody> </table> | Catégorie | Nbre de personne | 1. Conjoint(s) | | 2. Parents | | 3. Enfants des membres de la famille | | 4. Autres | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Catégorie | Nbre de personne | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 1. Conjoint(s) | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 2. Parents | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 3. Enfants des membres de la famille | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 4. Autres | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Q1.16 | Où viviez -vous au moment de l'arrestation? | Votre maison.....1 En Location.....2 Chez un membre de la famille.....3 Sans domicile fixe.....4 Autre (Spécifier).....5 | Si 1,2,3 allez à Q1.17 Si 4, allez à Q1.19 | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Q1.17 | Combien de chambres comptait votre maison au moment de votre arrestation? | / / / / | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Q1.18 | De quoi était faite la maison dans laquelle vous viviez au moment de l'arrestation ? | <table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th>OUI</th> <th>NON</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>1. Murs en briques.....1</td> <td></td> <td>0</td> </tr> <tr> <td>2. Terre et pateaux.....1</td> <td></td> <td>0</td> </tr> <tr> <td>3. 'Tôle'.....1</td> <td></td> <td>0</td> </tr> <tr> <td>4. Autre (spécifier).....</td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table> | | OUI | NON | 1. Murs en briques.....1 | | 0 | 2. Terre et pateaux.....1 | | 0 | 3. 'Tôle'.....1 | | 0 | 4. Autre (spécifier)..... | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| | OUI | NON | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 1. Murs en briques.....1 | | 0 | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 2. Terre et pateaux.....1 | | 0 | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 3. 'Tôle'.....1 | | 0 | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 4. Autre (spécifier)..... | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Q1.19 | Quels biens avez-vous? | <table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th>Oui</th> <th>Non</th> <th>Si oui combien</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>1. Maison</td> <td>1</td> <td>0</td> <td>/ / / /</td> </tr> <tr> <td>2. Voiture/ Moto</td> <td>1</td> <td>0</td> <td>/ / / /</td> </tr> <tr> <td>3. Terrain/parcelle</td> <td>1</td> <td>0</td> <td>/ / / / ha</td> </tr> <tr> <td>4. Animaux</td> <td>1</td> <td>0</td> <td>/ / / /</td> </tr> <tr> <td>5. Equipment²</td> <td>1</td> <td>0</td> <td>/ / / /</td> </tr> <tr> <td>6. Aucun</td> <td>1</td> <td>0</td> <td></td> </tr> <tr> <td>7. Autre (Spécifier)...</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table> | | Oui | Non | Si oui combien | 1. Maison | 1 | 0 | / / / / | 2. Voiture/ Moto | 1 | 0 | / / / / | 3. Terrain/parcelle | 1 | 0 | / / / / ha | 4. Animaux | 1 | 0 | / / / / | 5. Equipment ² | 1 | 0 | / / / / | 6. Aucun | 1 | 0 | | 7. Autre (Spécifier)... | | | | |
| | Oui | Non | Si oui combien | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 1. Maison | 1 | 0 | / / / / | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 2. Voiture/ Moto | 1 | 0 | / / / / | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 3. Terrain/parcelle | 1 | 0 | / / / / ha | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 4. Animaux | 1 | 0 | / / / / | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 5. Equipment ² | 1 | 0 | / / / / | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 6. Aucun | 1 | 0 | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 7. Autre (Spécifier)... | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Section 2. PROCESSUS DE JUSTICE CRIMINELLE | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Q2.1 | Depuis combien de temps avez – vous été arrêté | 1. Jours / / / / / 2. Semaines / / / / / 3. Mois / / / / / 4. Années / / / / / 5. Ne s'en souvient pas | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Q2.2 | Combien de temps avez vous été détenus au poste de police/ Gendarmerie avant d'avoir été emmené à la prison ? | 1. Heures / / / / / 2. Jours / / / / / 3. Semaines / / / / / 4. Mois / / / / / 5. Années / / / / / 6. Ne s'en souvient pas | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Q2.3 | Avez-vous comparu devant un officier judiciaire / à la justice depuis votre arrestation? | Oui..... 1 Non..... 2 | Si Oui, allez à Q2.4 Si Non, allez à Q2.6 | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Q2.4 | Combien de temps s'est écoulé entre votre arrestation et | 1. Jours : / / / / / 2. Semaines / / / / / | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |

² Gros équipement comme les machines agricole, machine à coudre, réfrigérateur- pas le petit matériel comme les marmites et assiettes, les houe etc

| | | | |
|-------|--|--|--|
| | | 4. Fournir des médicaments au détenu | |
| | | 5. Le paiement de pots de vin à des fonctionnaires d'Etat | |
| | | 6. Le paiement des conseils juridiques | |
| | | 7. Biens/argent confisqué au moment de l'arrestation | |
| | | 8. Ne sais pas..... | |
| | | 9. Autres:..... | |
| Q3.10 | Quel impact économique ont les dépenses de la Q3.9 ont eu sur votre famille/ Ménage? | Avons dû vendre les biens du ménage 1 Le conjoint a dû renoncer à travailler 2 Les/l'enfant a dû abandonner l'école 3 Les/l'enfant a dû travailler pour remplacer le revenu perdu 4 La famille a dû changer de résidence / lieu 5 La famille s'est endettée..... 6 La famille a moins de nourriture 7 Ne sais pas 8 Autre (préciser) 9 | |
| Q3.11 | Quel a été l'impact social de votre arrestation sur votre famille? | Oui Non 1. Votre conjoint vous a laissé.....1 0 2. La famille a été victime de discrimination.....1 0 3. Les enfants ont été séparé de la famille1 0 4. Les enfants ont souffert de discrimination.....1 0 5. Les enfants ont souffert mentalement 1 0 6. Votre conjoint a été harcelé sexuellement.....1 0 7. Autre (Spécifier)..... | |
| Q3.12 | Avez-vous été agressé / torturé / blessée physiquement par un agent de l'Etat depuis votre arrestation ? | Oui..... 1 Non..... 2 | Si Oui, allez à Q3.13 Si Non, allez à Q3.17 |
| Q3.13 | Si oui quelles étaient les conséquences de cette agression/torture? | Domme corporel permanent 1 Incapacité(Invalidité) physique à long terme 2 Détresse mentale.....3 Ne sais pas.....4 Autres (spécifier)..... | |
| Q3.14 | Quelle était la raison de cette agression/torture? | Avoir une confession.....1 Punition.....2 Ne sais pas.....3 Autres.....4 | |
| Q3.15 | Avez-vous été agressé par un codétenu depuis votre arrestation? | Oui..... 1 Non..... 2 | Si Oui, allez à Q3.16 Si Non, allez à Q3.17 |
| Q3.16 | Si oui, à combien de reprise ? | / / / | |
| Q3.17 | Etiez-vous malade lors de votre arrestation? | Oui..... 1 Non..... 2 | Si Oui, allez à Q3.18 Si Non, allez à Q3.19 |
| Q3.18 | Si OUI saviez-vous la nature de votre maladie? | Oui j'ai été consulté par un docteur avant mon arrestation.....1 Oui je connais la nature de ma maladie.....2 Non, j'ai jamais vu un médecin3 Non, je ne peux pas en parler.....4 | |
| Q3.19 | Avez-vous été malade depuis votre arrestation? | Oui..... 1 Non..... 2 | Si Oui, allez à Q3.20 Si Non, allez à Q3.21 |
| Q3.20 | Si OUI, quelle est la nature de votre maladie? | Oui Non 1. Malnutrition.....1 0 2. Diarrhée.....1 0 3. Maladie de la peau1 0 | |

| | | | |
|-------|---|--|--|
| | | 4. Malaria.....1 0 5. TB.....1 0 6. Ne sais pas.....1 0 7. Autres (Spécifier)..... | |
| Q3.21 | Avez-vous bénéficié des services médicaux d'un praticien professionnel en médecine depuis votre arrestation? | Oui.....1 Non..... 2 | Si Oui, allez à Q3.22 Si Non, allez à Q3.23 |
| Q3.22 | Si OUI De quel genre de service avez vous bénéficié? Spécifier | Yes No 1. Des médicaments de la pharmacie..... 1 0 2. Rencontrer un médecin en prison..... 1 0 3. Rencontrer une infirmière (er) à la prison..... 1 0 4. Aller à l'hôpital hors de la prison.....1 0 5. Autre (spécifier) | |
| Q3.23 | *** Etes-vous d'accord que nous contactions et parlions avec votre famille pour les besoins de notre recherche ? *** | Oui..... 1 Non..... 2 | Si Oui, allez à Appendix B Si Non, Arrêtez l'interview *** |

ETUDE SUR L'IMPACT SOCIOECONOMIQUE DE LA DETENTION PROVISOIRE

QUESTIONNAIRE MEMBRES DE LA FAMILLE

INTRODUCTION & FORMULAIRE DE CONSENTEMENT

Salut, je m'appelle _____ et je travaille pour _____

Je suis membre de l'équipe de travail composé de ASF Guinée, Sabou Guinée, MDT Guinée en collaboration avec le PNUD et l'Open Society Justice Initiative travaillent sur une étude portant sur les conséquences socio économiques de la détention provisoire dans 3 pays. Le but primaire est d'analyser deux questions clés

- Qui est en détention provisoire et
- Quelle est l'impact socioéconomique pour leurs familles et la communauté

L'étude a été construite sur la base du rapport global 'The Socioeconomic Impact of Pretrial Detention' et a pour objectif de collecter des informations spécifiques à la Guinée. C'est une étude pilote et n'a pas pour objectif de produire une analyse compréhensive/scientifique de tout le système judiciaire criminel.

L'interview durera minutes

NOTE : Vos réponses et commentaires restent complètement anonymes. Nous ne révélerons vos votre nom à qui que ce soit et notre étude ne vous identifiera en aucun manière.

Signature de l'enquêteur: _____ Date: _____

L'interviewé accepte d'être interviewé ... 1 → Commencez l'interview

L'interviewé n'accepte pas d'être interviewé ... 2 → Remerciez le/la et partez

| No | QUESTIONS | Codes | Saut |
|---|---|---|--|
| ID | Questionnaire No | | |
| Section 1. BACKGROUND DEMOGRAPHIC ET PERSONNEL | | | |
| Q1.1 | Sex | Masculin1 Feminin.....2 | |
| Q1.2 | Age | / / / / / | |
| Q1.3 | Avez – vous des enfants? | Oui..... 1 Non..... 2 | Si Non allez à Q1.6 |
| Q1.4 | Combien | / / / / / | |
| Q1.5 | Leur âge: | 1. enfant entre [0-5] / / / / 2. enfant entre [6-10] / / / / 3. enfant entre [11-15] / / / / 4. enfant entre [16-20] / / / / 5. enfant de plus de 20 : / / / / | |
| Q1.6 | Nature de la relation avec le détenu: | Conjoint (s).....1 Parents2 Enfant3 Enfants de même parents.....4 Grand parent5 Tante/Oncle6 Nièce / Neveux7 Autre (Spécifier)..... | |
| Section 2. PROCESSUS DE JUSTICE CRIMINELLE | | | |
| Q2.1 | Comment avez vous appris l'arrestation? | Appel téléphonique du détenu.....1 Appel téléphonique de la police.....2 Appel téléphonique de l'officier de prison.....3 Appel téléphonique d'une autre personne.....4 Message5 Autre (Spécifier).....6 | |
| Q2.2 | Combien de temps après l'arrestation l'aviez-vous appris? | 1. Heures / / / / 2. Jours / / / / 3. Semaines / / / / 4. Mois / / / / 5. Année / / / / | |
| Q2.3 | Quelles informations vous a été donnée? | Localisation du détenu.....1 Raison de son arrestation.....2 Quand vous pouvez visiter le détenu.....3 Opportunité d'être une garantie.....4 Que vous saurez à payer un pot de vin.....5 Autres (Spécifier)..... | |
| Q2.4 | Avez-vous fait face à des difficultés pour contacter le membre de votre famille? | Oui.....1 Non.....2 | Si Oui, allez à Q2.5 Si Non, allez à Q3.1 |
| Q2.5 | Si oui à quelles difficultés avez – vous fait face pour contacter le membre de votre famille? | Refusé de payer un pot de vin..... 1 Aucun moyen de les contacter..... 2 Autre (Spécifier)..... | |

| Section 3. IMPACT / CONSEQUENCES DE LA DETENTION | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
|---|--|--|------------|---------------|---|--------------------------------------|---------------------------------------|---|--|---|--------------------------------------|--|---|---|--|---|--|---|---------------------|---|---|---|---|---------------------------|--|--|
| Q3.1 | Est –ce que le membre de votre famille gagnait un revenu au moment de son arrestation? | Oui..... 1 Non.....2 Si Oui, allez à Q3.2 Si Non, allez à Q3.3 | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Q3.2 | Par quel moyen? | Emploi formel..... 1 Emploi informel.....2 Auto-emploi..... 3 Autre-expliquer.....4 | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Q3.2.1 | Y avait-il d'autres membres de la famille qui dépendent des revenus du détenu? | Oui..... 1 Non..... 2 Si Oui, allez à Q3.2.2 Si Non allez à Q3.4 | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Q3.2.2 | Si oui combine de personne par catégorie? | <table border="1"> <thead> <tr> <th>Catégories</th> <th>Nbre. de pers</th> </tr> </thead> <tbody> <tr><td>1. Enfant</td><td></td></tr> <tr><td>2. Conjoint(s)</td><td></td></tr> <tr><td>3. Parents</td><td></td></tr> <tr><td>4. Enfant des membres de la famille</td><td></td></tr> <tr><td>5. Autres</td><td></td></tr> </tbody> </table> | Catégories | Nbre. de pers | 1. Enfant | | 2. Conjoint(s) | | 3. Parents | | 4. Enfant des membres de la famille | | 5. Autres | | | | | | | | | | | | | |
| Catégories | Nbre. de pers | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 1. Enfant | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 2. Conjoint(s) | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 3. Parents | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 4. Enfant des membres de la famille | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 5. Autres | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Q3.3 | Votre famille a t-elle souffert financièrement du fait de l'arrestation du détenu? | Oui..... 1 Non..... 2 Si oui allez à Q3.4 Si Non allez à Q3.6 | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Q3.4 | Quelles dépenses votre famille a due supporter suite à l'arrestation ? | <table border="1"> <thead> <tr> <th>Dépenses</th> <th>Montant</th> </tr> </thead> <tbody> <tr><td>1. Transport à / de la prison par les membres de la famille</td><td></td></tr> <tr><td>2. Fournir de la nourriture au détenu</td><td></td></tr> <tr><td>3. Fournir des vêtements au détenu</td><td></td></tr> <tr><td>4. Fournir des médicaments au détenu</td><td></td></tr> <tr><td>5. Le paiement de pots de vin à des fonctionnaires d'État</td><td></td></tr> <tr><td>6. Le paiement des conseils juridiques</td><td></td></tr> <tr><td>7. Biens/argent confisqué au moment de l'arrestation</td><td></td></tr> <tr><td>8. Ne sais pas.....</td><td></td></tr> <tr><td>9. Autres:</td><td></td></tr> </tbody> </table> | Dépenses | Montant | 1. Transport à / de la prison par les membres de la famille | | 2. Fournir de la nourriture au détenu | | 3. Fournir des vêtements au détenu | | 4. Fournir des médicaments au détenu | | 5. Le paiement de pots de vin à des fonctionnaires d'État | | 6. Le paiement des conseils juridiques | | 7. Biens/argent confisqué au moment de l'arrestation | | 8. Ne sais pas..... | | 9. Autres: | | | | | |
| Dépenses | Montant | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 1. Transport à / de la prison par les membres de la famille | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 2. Fournir de la nourriture au détenu | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 3. Fournir des vêtements au détenu | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 4. Fournir des médicaments au détenu | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 5. Le paiement de pots de vin à des fonctionnaires d'État | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 6. Le paiement des conseils juridiques | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 7. Biens/argent confisqué au moment de l'arrestation | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 8. Ne sais pas..... | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 9. Autres: | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Q3.5 | Quel impact ces dépenses de la question Q3.4 ont eu sur votre famille/ ménage? | Avons dû vendre les biens du ménage 1 Le conjoint a dû renoncer à travailler 2 Les/l'enfant a dû abandonner l'école 3 Les/l'enfant a dû travailler pour remplacer le revenu perdu... .. 4 La famille a dû changer de résidence / lieu 5 La famille s'est endettée. 6 La famille a moins de nourriture 7 Ne sais pas.....8 Autre (préciser)9 | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Q3.6 | Quelles ont été les impacts sociaux de l'arrestation sur votre famille | <table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th>Oui</th> <th>Non</th> </tr> </thead> <tbody> <tr><td>1. Votre conjoint vous a laissé.....</td><td>1</td><td>0</td></tr> <tr><td>2. La famille a été victime de discrimination.....</td><td>1</td><td>0</td></tr> <tr><td>3. Les enfants ont été séparé de la famille1</td><td>0</td><td>0</td></tr> <tr><td>4. Les enfants ont souffert de discrimination.....</td><td>1</td><td>0</td></tr> <tr><td>5. Les enfants ont souffert mentalement 1</td><td>0</td><td>0</td></tr> <tr><td>6. Votre conjoint a été harcelé sexuellement.....</td><td>1</td><td>0</td></tr> <tr><td>1. Autre (Spécifier).....</td><td></td><td></td></tr> </tbody> </table> | | Oui | Non | 1. Votre conjoint vous a laissé..... | 1 | 0 | 2. La famille a été victime de discrimination..... | 1 | 0 | 3. Les enfants ont été séparé de la famille1 | 0 | 0 | 4. Les enfants ont souffert de discrimination..... | 1 | 0 | 5. Les enfants ont souffert mentalement 1 | 0 | 0 | 6. Votre conjoint a été harcelé sexuellement..... | 1 | 0 | 1. Autre (Spécifier)..... | | |
| | Oui | Non | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 1. Votre conjoint vous a laissé..... | 1 | 0 | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 2. La famille a été victime de discrimination..... | 1 | 0 | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 3. Les enfants ont été séparé de la famille1 | 0 | 0 | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 4. Les enfants ont souffert de discrimination..... | 1 | 0 | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 5. Les enfants ont souffert mentalement 1 | 0 | 0 | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 6. Votre conjoint a été harcelé sexuellement..... | 1 | 0 | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 1. Autre (Spécifier)..... | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |

Verification – A remplir après l'interview

| | | |
|-----|---|--------------------------------|
| V00 | Date de l'interview | / / / / / / / / |
| V01 | Nom de l'enquêteur | _____ |
| V02 | Nom du superviseur | _____ |
| V03 | Nom de la personne qui saisie les données [Not filled by the Enumerator] | _____ |
| V04 | Résultats de l'interview | 1. Terminée 2. Pas terminée |

COMMENTAIRE GENEALUX/OBSERVATIONS

Partout dans le monde, la durée excessive de la détention provisoire entraîne la pauvreté chez les populations. Elle pousse les travailleurs vers le chômage, l'incertitude et le manque de logement. Elle tire ceux qui sont au seuil de privations vers la pauvreté et aggrave la misère des pauvres. Elle constitue un frein au développement des communautés entières, annihile le potentiel humain et détourne les ressources de l'Etat.

Pour la première fois, les coûts liés à la durée excessive de la détention provisoire en Guinée ont été évalués, et les conséquences sont stupéfiantes : perte d'emploi, faim, endettement, divorce et autres problèmes. Sur la base des entretiens avec des dizaines de prévenus et leurs familles, ce rapport décrit en détails les effets désastreux de la durée excessive de la détention provisoire. *L'impact socio-économique de la détention provisoire en Guinée* réunit des statistiques, une analyse des données et des témoignages qui mettent clairement en exergue les conséquences désastreuses de la durée excessive de la détention provisoire – et révèle qui en souffrent le plus.